
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-dix-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 10

Président(e) : M. Frank Tressler (Chili)



Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1597^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Passons au troisième projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été distribué par le secrétariat le mercredi 8 septembre 2021 sous la cote CD/WP.636/Rev.3. Veuillez noter que certains changements ont été apportés à l'appendice III : le titre du document CD/2218 a été modifié et le titre du document CD/2219 a quant à lui fait l'objet de corrections d'ordre rédactionnel.

Comme cette Conférence a adopté provisoirement mardi dernier l'ensemble des paragraphes, sauf un, je tiens à passer à l'examen du dernier paragraphe en suspens, à savoir le paragraphe 23.

Étant donné que certaines délégations avaient besoin de plus de temps et que d'autres avaient fixé plusieurs conditions, je vais vous donner lecture du texte que toutes les parties pourraient, selon nous, approuver à la suite des débats ardu d'hier et de ce matin. Il est très proche de la version du document Rev.3 dont vous êtes saisi et seule une petite modification y a été apportée. Le paragraphe 23 serait ainsi libellé :

(L'orateur poursuit en anglais)

« La cinquième Présidente a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement pour illustrer le fait que les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale aux travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence a examiné la possibilité de cette mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs vues sur la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1586). Cependant, aucun consensus n'a été trouvé. »

(L'orateur reprend en espagnol)

Après avoir examiné le texte avec différentes délégations, nous estimons qu'il pourrait faire consensus. Si vous considérez qu'il est impossible d'adopter provisoirement ce paragraphe, je vous invite à prendre la parole maintenant pour formuler vos observations.

Je donne la parole à l'Ambassadrice du Kazakhstan.

M^{me} Aitzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois sous votre présidence de la Conférence, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à ces fonctions et aussi à vous remercier, ainsi que tous les Présidents de la session de 2021, pour les efforts acharnés que vous avez déployés afin de remettre cette instance sur les rails.

Bien que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) perturbe le travail des institutions multilatérales, le Kazakhstan est déterminé à poursuivre des objectifs communs dans le cadre d'une diplomatie multilatérale. Dans ce contexte, le désarmement doit être la priorité absolue et revêtir la plus grande urgence. Le Kazakhstan soutient fermement le rôle essentiel du Traité sur la non-prolifération en tant que pierre angulaire de la sécurité internationale, et il appelle tant les États dotés d'armes nucléaires que ceux qui n'en sont pas dotés à se conformer strictement à leurs obligations. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur en janvier 2021 et nous sommes convaincus que cet instrument multilatéral contribuera à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Kazakhstan s'est félicité de la décision des présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis de prolonger le traité START et se réjouit du dialogue que ces deux États ont engagé sur la stabilité stratégique à la suite du sommet bilatéral qui s'est tenu à Genève en juillet dernier.

Le 29 août, à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, le Kazakhstan a célébré le trentième anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Notre pays a ouvert la voie qui a mené à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La pandémie a une nouvelle fois appelé l'attention sur la question longuement débattue de la nécessité de créer un organisme multilatéral chargé de coordonner la mise en œuvre de la Convention de 1972 sur les armes biologiques. Le Président du Kazakhstan,

Kassym-Jomart Tokayev, a proposé de créer un organe multilatéral spécial – l'agence internationale pour la sécurité biologique – afin de renforcer la Convention sur les armes biologiques. Une note de cadrage sur cette initiative a été envoyée aux États parties à la Convention en mai de cette année. Elle a été examinée le 8 septembre à la Réunion d'experts sur le renforcement institutionnel de la Convention et a donné lieu à un débat fructueux. Nous nous réjouissons à la perspective d'une poursuite du dialogue et des contributions. Si les conditions sont réunies, nous suggérons qu'une conférence scientifique se tienne au Kazakhstan au premier semestre de l'année prochaine afin d'examiner les modalités de mise en œuvre de cette proposition. Nous estimons que cette conférence pourrait viser deux objectifs : premièrement, elle permettrait à toutes les parties prenantes de nouer un dialogue qui favoriserait une compréhension mutuelle et contribuerait également à l'instauration d'un climat de confiance. Deuxièmement, elle leur permettrait d'étudier les modalités envisageables de création de cette agence. Si les États parties à la Convention sur les armes biologiques approuvent cette proposition, nous pourrions établir l'ordre du jour de la conférence, la liste des participants ainsi que d'autres éléments précis. Nous sommes ouverts et prêts à écouter toutes les parties et continuerons à œuvrer de manière constructive et transparente en avançant par paliers.

Le 8 septembre, à l'occasion du quinzième anniversaire de la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (le Traité de Semipalatinsk), les États de la région ont publié une déclaration ministérielle dans laquelle les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan réaffirmaient leur attachement au Traité et soulignaient l'importance de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Ils se félicitaient de la ratification par quatre puissances nucléaires du Protocole au Traité sur les garanties de sécurité négatives en Asie centrale et exhortaient les États-Unis à parachever le processus de ratification aussi tôt que possible. Les États de la région ont invité tous les États à soutenir la résolution 76/91 de l'Assemblée générale relative à la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, exprimé le souhait d'élargir leurs partenariats avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires déjà établies et soutenu les efforts visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, notamment au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne.

Il est primordial de maintenir et de renforcer la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Nous exhortons tous les membres à faire preuve de volonté politique et à surmonter les divergences pour entamer des travaux de fond. Le principe fondamental de la Conférence est le consensus. Ce n'est que par le consensus que nous pouvons assurer l'universalité de nos décisions. Le désarmement nucléaire est l'objectif premier : d'énormes arsenaux nucléaires rendent le monde moins sûr et moins prévisible. La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles contribuera à limiter la probabilité que de nouveaux programmes militaires voient le jour, à améliorer de manière significative la maîtrise des matières existantes et à réduire le risque de terrorisme nucléaire.

Il est impératif d'intensifier les délibérations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en y impliquant d'autres instances internationales pertinentes. Nous pouvons utiliser le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace comme base pour de futures négociations. En tant que partie au Traité de Semipalatinsk, le Kazakhstan est favorable à l'élaboration d'un document international juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives. Dans le même temps, les membres de la Conférence du désarmement ne devraient pas ignorer les nouveaux défis en matière de sécurité internationale, ni les contraintes qui pèsent sur celle-ci. Afin de revitaliser les travaux de la Conférence, nous sommes prêts à envisager un réexamen de ses méthodes de travail sans que le principe du consensus ne soit compromis. Bien que la session en cours de la Conférence du désarmement n'ait pas abouti à l'ouverture de négociations sur les questions essentielles intéressant cette instance, nous prenons note avec satisfaction des efforts qui ont été entrepris cette année par tous ses Présidents afin de redynamiser les débats de fond. Nous remercions l'Ambassadeur du Chili, M. Tressler, pour sa conduite des débats portant sur le rapport factuel de la Conférence et nous souhaitons plein succès à la prochaine présidence de la Conférence du désarmement, qui sera assumée en 2022 par la Chine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Aliabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, bien que vous nous ayez consultés plusieurs fois ces deux dernières semaines, c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence et je tiens à ce que ma déclaration soit consignée pour mémoire en vous adressant les félicitations de ma délégation, à vous et au Chili, pour votre accession à la présidence. Je salue votre travail acharné ainsi que l'ouverture et la transparence dont vous avez fait preuve pendant toute la durée de vos consultations.

Nous déplorons malgré tout le fait qu'aucune de nos observations concernant la dernière version du paragraphe 23 n'ait été prise en compte dans le texte, ce qui serait apparemment dû aux objections des auteurs de l'idée centrale du paragraphe.

Je tiens à vous rappeler, Monsieur le Président, que l'Iran considérait que votre premier projet était relativement équilibré, objectif et factuel. Ma délégation était disposée à l'approuver, en dépit de points d'achoppement concernant plusieurs paragraphes, comme mon ambassadeur a pu vous l'indiquer très clairement lors de l'entretien téléphonique qui s'est déroulé un jour ou deux avant votre distribution du rapport. Les délégations n'ont pas toutes fait preuve du même niveau de souplesse et de coopération. Cependant, bien que le projet de rapport initial ait par la suite fait l'objet de modifications substantielles, ma délégation n'a cessé de coopérer de manière constructive avec le Président et les autres délégations afin de tenir compte des diverses préoccupations et de surmonter nos divergences. Le Président peut attester que ma délégation n'a jamais écarté d'emblée les nouvelles idées ou propositions qui ont été émises et a toujours essayé d'être constructive en proposant des solutions de substitution aux problèmes en suspens. Nous avons, par exemple, approuvé le libellé du paragraphe 12, en dépit de son caractère sans précédent dans les rapports de la Conférence faisant référence aux procès-verbaux en ce qui concerne les demandes de participation en tant qu'États observateurs. Nous espérons encore que le libellé du paragraphe 23 pourra être amélioré afin de rendre compte de manière factuelle de notre débat concernant la proposition de la cinquième présidence. La proposition ne portait pas sur l'égalité entre hommes et femmes. Cela ne fait pas de doute. Elle visait à modifier certains mots du Règlement intérieur. Il doit en être rendu compte en toute honnêteté dans le rapport afin d'éviter tout discours trompeur.

Cela étant dit, Monsieur le Président, ma délégation a proposé les modifications suivantes et approuverait volontiers le paragraphe 23 si celles-ci étaient prises en compte. Dans la première phrase du paragraphe 23, après le verbe « présenté », il conviendrait d'insérer le libellé « une proposition sous forme de » avant « un projet de décision ». Puis, à la fin du paragraphe, nous souhaiterions ajouter le libellé suivant : « sur la possibilité de modifier le règlement intérieur de la Conférence du désarmement ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais simplement que le Représentant de la République islamique d'Iran indique clairement s'il approuve la proposition dont je viens de donner lecture et qui est fondée sur l'une de ses propositions.

M. Aliabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons ajouter le membre de phrase « sur la possibilité de modifier le règlement intérieur de la Conférence du désarmement » à la fin du paragraphe 23 du document CD/WP.636/Rev.3.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant de Cuba a la parole.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole. Je pensais qu'il n'allait pas être nécessaire que j'intervienne lors de cette séance, mais je constate que nous avançons dans une direction qui n'est pas exactement celle souhaitée par notre délégation.

Je ne suis pas un spécialiste de la langue anglaise, mais j'estime avoir quelques connaissances en espagnol. Je souhaiterais voir votre dernière proposition sur l'écran, car, comme je l'ai déclaré lors de la dernière séance, ma délégation considère qu'il n'est pas judicieux de détailler la proposition au paragraphe 23 alors que l'on ne procède pas de cette façon au paragraphe 17. En d'autres termes, l'objet du programme de travail – son caractère général ou exhaustif – n'est pas indiqué ; absolument rien n'est précisé à ce sujet. *A contrario*,

au paragraphe 23, nous essayons de décrire l'objet de la proposition en une seule phrase. J'estime également qu'il est malvenu de parler, au paragraphe 23, d'équité de traitement entre les deux sexes ou entre « les femmes et les hommes », comme vous souhaitez le formuler, et d'affirmer juste après qu'aucun accord n'a été conclu.

Je ne pense vraiment pas que cela contribue le moins du monde aux objectifs visés en la matière. Au contraire, je suis convaincu que cela ne résout absolument rien et ne fait que politiser la question. Je voudrais voir le texte en anglais, car je n'ai pas pu saisir le verbe que vous avez prononcé après « les femmes et les hommes » lors de votre lecture. Je ne veux pas que le libellé laisse entendre qu'une proposition illustre le fait que les femmes ne participent pas de manière égale aux travaux de la Conférence du désarmement. Je me demande si l'on ne pourrait pas comprendre le contraire de ce qui est dit. Si le libellé était en espagnol et indiquait que la proposition visait à illustrer le fait que les femmes et les hommes pourraient – ou peuvent – participer de manière égale aux travaux de la Conférence, il laisserait entendre implicitement qu'il n'en était pour l'heure pas le cas. Ma délégation est fermement opposée à cette approche discriminatoire. Il peut simplement s'agir d'un problème de traduction, mais notre délégation n'est pas favorable à l'idée de chercher la signification sous-jacente d'une proposition, dès lors que cela n'est pas nécessaire de le faire pour rendre compte d'un élément factuel, pour les raisons que j'ai déjà exposées, et je ne suis pas certain de la façon dont cela pourrait être traduit.

Par conséquent, je vous prie, Monsieur le Président, de m'excuser. Je voudrais simplement que vous nous précisiez la teneur exacte de votre proposition. Ma délégation serait ainsi en mesure de l'évaluer, car il se peut que nous prenions une direction qu'elle ne pourrait en aucun cas approuver. Mes collègues savent que nous voulons des libellés clairement formulés. Nous ne pouvons accepter qu'un libellé laisse entendre, d'une manière ou d'une autre, qu'il existe une discrimination fondée sur le genre à la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous vous distribuerons la version écrite en notre possession, car le secrétariat vient de produire des exemplaires de la dernière proposition de la présidence, qui a été examinée par plusieurs délégations. En attendant, la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela a la parole.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je vous félicite, Monsieur le Président, pour la transparence et l'ouverture dont vous avez fait preuve dans la conduite de nos travaux et pour l'audace sur laquelle vous avez misé afin de favoriser une compréhension mutuelle et de parvenir à un consensus sur le projet de rapport figurant dans la version révisée du document CD/WP.636/Rev.3. Nous sommes convaincus qu'il aurait été impossible, sans votre persévérance, de trouver des solutions nous rapprochant de l'adoption de ce projet de rapport.

S'agissant du paragraphe 23, ma délégation a participé aux délibérations relatives au projet de décision proposé dans le document CD/WP.635, qui a été soumis par la présidence canadienne et qui visait à effectuer des mises à jour linguistiques et techniques du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement de façon à refléter l'égalité entre les hommes et les femmes.

En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, je souhaite qu'il soit consigné pour mémoire, comme cela a été clairement affirmé à plusieurs reprises par ma délégation, que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela soutient pleinement et sans aucune réserve l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'égalité et l'équité des sexes.

Cela dit, nous avons écouté attentivement à cette occasion les observations ainsi que les préoccupations légitimes des États membres et nous estimons que la question de la mise à jour linguistique et technique du Règlement intérieur de la Conférence n'a pas pour objet de refléter l'égalité entre les hommes et les femmes. Comme ma délégation l'affirme, ce n'est pas l'examen du Règlement intérieur et des méthodes de travail qui paralyse la Conférence, mais plutôt l'absence de volonté politique de certains pays qui l'empêche d'accomplir des progrès sur les questions de fond à l'ordre du jour. De plus, à ce stade, nous avons fait observer, après avoir examiné attentivement la version espagnole de la proposition soumise par la présidence canadienne de projet de décision relatif au Règlement intérieur de la

Conférence, qu'il y avait des divergences avec la version anglaise. Cela montrait qu'il fallait être prudent dans cette démarche et en ce qui concerne les éléments devant éventuellement être modifiés dans le Règlement intérieur et les répercussions de ces modifications techniques et linguistiques sur les traductions dans les cinq autres langues de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, je fais miennes les observations qui viennent d'être formulées par la délégation cubaine : nous voudrions voir la proposition que vous venez de nous exposer. Nous appuyons cependant aussi les propositions faites par la délégation iranienne en ce qui concerne le paragraphe 23.

Je voudrais également faire une nouvelle proposition. Tout d'abord, il conviendrait de mettre des majuscules à « Rules of Procedure » à la deuxième ligne. Je ne sais pas si cette expression est actuellement en majuscule. Ensuite, s'il était utile d'aligner ce paragraphe sur le paragraphe 17, il conviendrait de garder le libellé actuel jusqu'à « Rules of Procedure » et de supprimer le membre de phrase « to reflect the equality of men and women ». Le libellé, qui serait ainsi aligné sur celui du paragraphe 17, serait le suivant :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« La cinquième Présidente a présenté une proposition sous forme d'un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. »

(L'oratrice reprend en espagnol)

On trouverait ensuite le libellé tel qu'il a été présenté par la délégation iranienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre la parole à ce stade, mais comme je vous l'ai indiqué lors de notre dernière séance, ma délégation a transmis le projet de proposition que vous avez présenté concernant le paragraphe 23 à notre capitale à des fins d'orientation et je crois comprendre que vous aviez demandé aux autres parties dans cette salle de procéder de la sorte. Depuis mon arrivée ce matin, ce paragraphe a fait l'objet de nouvelles propositions. Si nous continuons sur cette voie en ajoutant des modifications, les États-Unis, je le crains, ne pourront approuver ce texte. Toutefois, nous sommes disposés à approuver le libellé que vous avez proposé lors de la dernière séance et à examiner méticuleusement les propositions de modification dont vous nous avez donné lecture ce matin. Si, pour une raison ou une autre, nous ne pouvions approuver les modifications proposées ce matin, ce qui voudrait dire que nous ne pourrions aboutir à un consensus à leur sujet, nous devrions revenir au texte proposé lors de la dernière séance à propos duquel vous nous aviez demandé de solliciter l'avis de nos capitales. Je crains que si nous continuons à laisser la voie libre à de nouvelles modifications, nous devons repartir de zéro et, comme vous l'avez très clairement indiqué, nous n'avons vraiment pas beaucoup de temps devant nous. Je vous encourage par conséquent à déterminer si les formulations que vous avez proposées ce matin suscitent un consensus. Si ce n'est pas le cas, je vous recommande de demander si un consensus se dégage sur le paragraphe que vous avez proposé lors de la dernière séance.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'admets que nous ne pouvons pas continuer à modifier le texte. Les éléments que je vous ai présentés ce matin sont le fruit de débats informels qui se sont tenus ici dans cette salle avec différentes délégations afin d'essayer de tenir compte des intérêts de la République islamique d'Iran. Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur cette dernière proposition, je prendrai la décision de soumettre au vote la version figurant dans le document CD/WP.636/Rev.3, telle qu'elle a été distribuée il y a quelques jours. Dans l'intervalle, je vais donner la parole aux autres délégations qui souhaitent s'exprimer. Nous partirons du principe que si nous n'aboutissons pas à un consensus sur la dernière proposition examinée, qui est issue de débats informels ayant eu lieu ici dans cette salle et visant à tenir compte d'intérêts que des délégations ont défendus tout récemment en raison de leur désaccord, nous soumettrons la version du document CD/WP.636/Rev.3, qui a été distribuée précédemment. Nous n'avons pas beaucoup de temps

devant nous et nous devons fixer un cap à suivre si nous ne parvenons pas à un consensus sur cette version.

Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais m'exprimer au sujet de la nouvelle proposition qui a été formulée par la présidence concernant le paragraphe 23 du projet de rapport. Tout d'abord, je remercie la présidence chilienne pour les efforts sans précédent qu'elle a déployés afin d'aboutir à un consensus sur le projet de rapport dans son ensemble et sur le paragraphe 23 en particulier.

Nous avons déjà exprimé notre point de vue sur la proposition reproduite dans le document distribué sous la cote CD/WP.636/Rev.3 et, dans l'ensemble, nous sommes disposés à nous rallier au consensus s'il se dégage autour de ce libellé. Nous sommes globalement satisfaits de la nouvelle proposition qui vient de nous être remise il y a quelques minutes, mais après avoir écouté attentivement les déclarations des représentants de Cuba et du Venezuela, notre délégation conçoit qu'ils craignent qu'on laisse entendre dans ce paragraphe qu'il existe de la discrimination à l'égard des hommes ou des femmes dans cette instance. En conséquence, après avoir examiné en détail une nouvelle fois la proposition formulée ce matin, permettez-moi de suggérer une modification dont pourraient tenir compte les délégations qui se sont interrogées sur cette allusion à une discrimination.

Nous pourrions simplement supprimer « can » dans la première phrase, si bien qu'après « rules of procedure », la proposition serait la suivante : « to reflect that both women and men equally participate in the work of the Conference on Disarmament » (pour illustrer le fait que les femmes et les hommes participent de manière égale aux travaux de la Conférence du désarmement). On ne pourrait ainsi, selon nous, inférer de cette phrase qu'il existe une certaine forme de discrimination à la Conférence à l'égard des femmes ou des hommes ou, de manière générale, à l'égard de tout participant à ses travaux. Telle est la suggestion que nous faisons à ce stade et que je demande aux délégations d'examiner attentivement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais connaître vos points de vue au sujet de cette dernière proposition de la Fédération de Russie et de cette suppression du terme « can ». Le Représentant de Cuba a la parole.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation russe pour sa proposition, qui répond sans conteste à certaines des préoccupations soulevées par la délégation cubaine. Pour éviter tout retard inutile, je tiens à vous faire part, à la suite de la déclaration de certaines délégations, du fait que Cuba n'approuve pas du tout le nouveau libellé qui est proposé. Je ne sais pas si c'est le cas en anglais, mais il est indiqué en espagnol que la proposition visait à illustrer le fait que les femmes et les hommes pouvaient – ou pourraient – participer à la Conférence du désarmement. Ma délégation ne peut en aucun cas approuver ce libellé, qui, en plus d'être imprécis, est surtout suivi juste après par une formulation indiquant qu'aucun consensus n'a été trouvé à la Conférence. Trois points me semblent ici problématiques : nous nous limitons à la question des hommes et des femmes, alors que la question du genre est en réalité bien plus large que les concepts « femmes-hommes ». Nous indiquons ensuite que les hommes et les femmes « peuvent » participer à la Conférence, ce qui laisse entendre qu'ils ne peuvent pas y participer à ce stade. Il est en outre précisé juste après, à la fin du paragraphe, que la Conférence n'a pas trouvé de consensus à ce sujet.

Je suis tout à fait persuadé que ma délégation ne peut approuver le libellé dont nous nous rapprochons et que, par conséquent, nous ne devrions pas emprunter cette voie.

Je ne veux plus vraiment formuler de nouvelles propositions, car je comprends également les délégations qui indiquent que cela rendrait les choses assez compliquées, mais je voudrais que le libellé soit proche de quelque chose comme « rendre les formules neutres sur le plan du genre dans la version anglaise ». J'estime que c'est l'objectif visé par la proposition. D'ailleurs, comme je l'ai indiqué, les propositions de la délégation canadienne, qui conviennent à Cuba, ne vont pas assez loin pour ce qui est de la version espagnole. En effet, dans la version espagnole, il faudrait modifier d'autres dispositions du Règlement pour les rendre neutres.

Cuba n'est pas favorable à l'idée de livrer des explications sur la teneur de la proposition canadienne. Nous pensions qu'il suffisait de laisser les libellés tels qu'ils étaient, mais si l'on veut donner des informations, il faut être très précis et indiquer simplement que la mise à jour proposée visait à rendre la version anglaise neutre du point de vue du genre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je suis ici pour examiner la dernière proposition que vous avez formulée, Monsieur le Président, et que vous aviez qualifiée d'ultime tentative, sur la base des consultations que vous aviez menées. Il me semble que nous répétons nos arguments. Je suis également pleinement ouvert à l'examen d'autres paragraphes au sujet desquels nous avons fait des concessions, mais cette journée est la dernière que nous ayons pour dégager un consensus et je pense que de nombreuses délégations n'ont plus le temps de se pencher sur de nouvelles propositions, ni de consulter leur capitale. En conséquence, je suis tout à fait prêt à travailler sur la proposition figurant dans le document dont nous sommes saisis ou sur la proposition légèrement modifiée que vous avez exposée ce matin et qui a recueilli un soutien relativement large dans la salle. Toute autre tentative de modification nous mettrait tous dans une situation difficile, car nous n'avons simplement pas le temps de consulter nos capitales. Par conséquent, je tiens juste à indiquer que j'approuve pleinement la proposition que vous avez présentée, Monsieur le Président, qu'il s'agisse de la dernière version qui a été révisée ou de celle que vous nous avez distribuée. Il serait très difficile de parvenir à un consensus sur toute autre proposition.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je pense que l'Ambassadeur des Pays-Bas vient d'exposer un argument de poids et je rappelle aux délégations que le paragraphe 23 n'est pas un paragraphe isolé. Il est le résultat d'un subtil équilibre avec d'autres concessions que les délégations ont accordées concernant d'autres paragraphes. L'ajout de modifications à ce paragraphe ouvrirait la voie à l'examen d'autres parties du texte, comme cela a déjà été pointé du doigt par certaines délégations et non pas seulement par l'Ambassadeur des Pays-Bas. Vous connaissez les points de vue des autres délégations, car nous avons déjà eu de longs débats et vous connaissez les lignes rouges de chacune d'entre elles, y compris de la vôtre. Nous ne nous en sortirons dès lors jamais si nous exposons de nouveau des propositions que nous savons être impossibles à approuver par d'autres délégations.

Je vous suggère par conséquent d'essayer de travailler avec les propositions qui ont été formulées ici. Certaines délégations n'auront pas le temps de consulter leur capitale. Il est important d'essayer de trouver un consensus à ce sujet dès à présent, dans les trente prochaines minutes, car, si nous n'y parvenons pas, nous devrons déterminer la procédure à suivre en l'absence de consensus sur le document CD/WP.636/Rev.3, que je vous ai présenté et qui a été longuement examiné dans cette instance, ainsi que sur la version du paragraphe 23 que je vous ai exposée ce matin.

Je remercie les délégations qui ont essayé de faire des compromis concernant les libellés, mais j'estime qu'il sera difficile d'apporter de nouvelles modifications. Je vous demanderai de bien en tenir compte et d'éviter de vouloir apporter de nouvelles modifications aux libellés, car vous connaissez les positions de toutes les parties prenantes dans cette salle et je n'ai pas besoin de vous rappeler que certaines propositions qui ont été formulées ne peuvent, sur le fond, être approuvées par d'autres délégations. Vous le savez. Essayons dès lors d'œuvrer de bonne foi et en toute transparence, comme vous l'avez tous fait, ainsi que de manière inclusive, et essayons de nous prononcer en faveur de la version du document CD/WP.636/Rev.3, qui a été communiquée en premier lieu, ou en faveur du nouveau paragraphe 23 que notre présidence a présenté après avoir consulté différentes délégations ce matin.

Comme je vous l'ai indiqué, nous avons pour ce faire jusqu'à 11 h 30 et si nous ne tranchons pas, nous devrons alors déterminer une procédure à suivre, ce qui nécessitera également un débat et une analyse qui prendront du temps.

Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président, pour votre patience et les efforts acharnés que vous avez déployés afin d'aboutir à un consensus. J'ai passé la journée d'hier, qui était fériée, à demander le soutien

de mon ministère concernant la proposition que vous avez distribuée et j'y suis parvenu, bien que ma délégation juge profondément insatisfaisantes deux de ses parties – les articles 17 et 24 – en raison de l'absence d'éléments de fond renvoyant au débat.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle fois constaté que certaines délégations dans cette salle voulaient qu'il en soit de même dans le paragraphe 23, en s'appuyant sur le paragraphe 17. Je tiens par conséquent à réaffirmer que nous avons un point de vue opposé. Si nous supprimons les éléments de fond du paragraphe 23, nous ne pourrions pas dégager de consensus, car, à ce rythme, le rapport de la Conférence du désarmement ne contiendra qu'une liste de documents et de références aux comptes rendus. Dans ce cas, il nous suffit d'envoyer les comptes rendus des travaux à l'Assemblée générale, car nous sommes incapables de les examiner.

Ma délégation soutient pleinement la proposition que vous nous avez présentée dans le document figurant sous la cote CD/WP.636/Rev.3 ainsi que les modifications proposées dans cette salle, au sujet desquelles nous avons demandé l'organisation de consultations. De nouvelles consultations devront être organisées concernant toutes les modifications proposées aujourd'hui. S'y opposer ne semblerait pas cohérent, car si les précédentes modifications ont fait l'objet de consultations, les suivantes devront également y être soumises.

Pour terminer, je rappelle toutefois que le Règlement intérieur présente un caractère discriminatoire, du moins en espagnol. Ce caractère discriminatoire découle de l'emploi systématique du masculin dans les fonctions qui sont décrites. L'anglais et l'espagnol sont des langues différentes, mais je tiens également à rappeler qu'il a été clairement indiqué que la version anglaise était bien celle que nous examinons et qu'il appartiendrait aux traducteurs de l'adapter dans les langues officielles. En ce qui concerne la version espagnole, l'Espagne a présenté une proposition ad hoc, qui vise à aider les traducteurs et qui n'a pas vocation à être soumise à un débat. Tel est l'objet de notre action. Par conséquent, ma délégation appuie pleinement vos efforts, approuve totalement la version figurant dans le document CD/WP.636/Rev.3 ainsi que les modifications proposées dans cette salle, et estime que l'heure n'est pas venue de négocier de nouvelles modifications.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais laisser s'exprimer les délégations qui ont demandé la parole et nous prendrons une décision après l'intervention de la dernière délégation figurant actuellement sur ma liste. La République arabe syrienne, le Mexique, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni, Cuba et la Chine sont sur ma liste. Soyez concis, car nous devons trouver une issue en l'absence de consensus. Je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie pour vos efforts constants qui nous rapprochent d'un consensus. Comme nous le savons tous, si une délégation reste préoccupée par un paragraphe du projet de rapport, nous sommes tenus de tenir compte de ces préoccupations ainsi que de celles des autres délégations sur un pied d'égalité jusqu'à ce que nous aboutissions à un consensus. Le libellé proposé ce matin, qui tient compte des formules soumises par le Représentant iranien, nous offre une base de travail satisfaisante. J'ai entendu le Représentant iranien et le Représentant russe proposer deux modifications élémentaires et je suis convaincu que leur ajout dans le paragraphe dont nous sommes saisis nous permettrait d'aboutir à l'équilibre que nous tentons tous d'obtenir par souci de consensus. Je suis moi aussi d'avis que nous devons tirer profit de tout le temps qu'il nous reste pour parvenir à un accord aussi tôt que possible sur le rapport de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant du Mexique.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, sachez d'emblée que nous approuvons la version du rapport proposée dans le document CD/WP.636/Rev.3 ainsi que votre nouvelle proposition. Mon pays estime qu'un programme de travail n'est pas analogue à un projet de décision, bien que nous ayons constaté qu'il était possible d'aboutir à un accord en reprenant certains aspects figurant dans le paragraphe 17 dans le libellé du paragraphe 23. Il n'est pas nécessaire de nous assurer d'une équivalence parfaite entre ces deux paragraphes.

Nous avons également entendu la proposition de la Fédération de Russie et ma délégation croit comprendre à ce titre que le Règlement intérieur de la Conférence a une valeur prescriptive. Le Règlement intérieur vise à établir les principes directeurs de la Conférence. Or, un projet de décision visant à modifier le Règlement intérieur ne peut servir de fondement permettant de reconnaître le principe d'égalité. Le Règlement consacre la nature prescriptive de la participation. J'estime en ce sens qu'en anglais le terme « can » rend compte de ce caractère prescriptif du Règlement.

Enfin, il a également été proposé de faire figurer le membre de phrase « did not find it feasible ». C'est ma délégation qui a formulé à ce moment-là cette proposition pour que nous parvenions à résoudre le problème posé par l'interprétation du terme « consensus ». Le débat a été long et les délégations ont indiqué qu'elles approuveraient l'emploi du terme « agreement » et non pas du terme « consensus », compte tenu des connotations découlant de son interprétation dans le Règlement intérieur.

Or, il me semble qu'en reprenant une solution issue du débat sur le terme « consensus » pour sortir désormais de l'ornière concernant le terme « agreement », nous ne ferons que créer d'autres obstacles sur des aspects que pouvaient approuver les délégations, comme cela a été indiqué précédemment.

Ma délégation est tout à fait disposée à travailler et à trouver un accord analogue, mais comme d'autres délégations l'ont indiqué, il me semble que nous reprenons à présent des débats qui ont duré pendant des semaines alors que nous avons trouvé ce terrain d'entente pour y mettre un terme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Aliabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de vous compliquer la tâche, mais nous devons tenir compte de ce qui s'est passé au cours de la réunion. J'étais présent lorsque nous avons examiné ce point précis. Aucune objection n'a été formulée au cours de la réunion au sujet de la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux travaux et aux délibérations de la Conférence du désarmement, en tant que préposés et en tant que présidents. Je n'ai pas entendu le moindre pays faire la moindre objection à cet égard. À cette occasion, ma délégation a réaffirmé à plusieurs reprises que la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux travaux de la Conférence du désarmement faisait consensus. Cela ne posait pas de problème. Nous avons clairement indiqué qu'en réalité nous enfonçons une porte ouverte.

Certaines délégations affirment qu'il est préférable de refléter cette réalité dans le Règlement intérieur, et c'est le point qui nous préoccupe. Je pense que vous savez bien pourquoi nous sommes préoccupés par le fait d'ouvrir la voie à une modification du Règlement intérieur. Par conséquent, le problème qui se pose ne fait pas le moindre doute et le débat – ainsi que notre préoccupation concernant le paragraphe 23 – portait sur le fait que nous risquerions de rendre compte de manière erronée des faits abordés pendant la réunion. Nous devons éviter que cela se produise, car nous ne sommes pas les seuls à lire ce texte. Il sera lu par la Première Commission et par des personnes extérieures et il serait regrettable que nous donnions l'impression que les femmes et les hommes ne travaillent pas de manière égale à la Conférence du désarmement. Votre intention est d'y remédier avec ce paragraphe, mais celui-ci ne fait pas consensus. En conséquence, nous voulions simplement ajouter quelques mots pour clarifier le fait qu'il n'y avait pas consensus sur la nécessité ou non de mettre à jour ou de modifier le Règlement intérieur, et que cela ne concernait pas la question de l'égalité des sexes. Nous devons faire preuve de clarté à cet égard. Pour faciliter votre travail, nous sommes ouverts à toute proposition visant à contribuer au consensus, telle que le texte que vous avez proposé, en nous appuyant sur les motifs avisés qui ont été exposés par nos collègues de la Fédération de Russie, de Cuba et d'autres pays.

Nous pourrions travailler sur la proposition que vous avez formulée ici afin de clarifier le point qui, comme je viens de l'indiquer, pose problème en remplaçant le libellé proposé « [l]a cinquième Présidente a présenté un projet de décision » par « [l]a cinquième Présidente a présenté une proposition sous forme d'un projet de décision » et en ajoutant « visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence

du désarmement pour illustrer le fait que les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale aux travaux de la Conférence du désarmement ». À la fin du paragraphe, afin d'indiquer encore une fois que la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes n'a pas suscité de débat ni de divergence, nous pourrions ajouter « n'est pas parvenue à un accord sur la possibilité d'effectuer une mise à jour du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ». Nous voulons simplement refléter la réalité des débats et les faits qui s'y sont produits et éviter d'en donner une représentation erronée et de relayer un récit trompeur aux personnes qui n'y ont pas assisté.

Nous pourrions travailler sur votre texte. À la troisième ligne, nous pourrions rendre compte du fait que les femmes et les hommes participent aux travaux de manière égale, cette pratique étant courante à la Conférence du désarmement. Ensuite, après « [t]outefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord », nous pourrions ajouter « sur la possibilité d'effectuer une mise à jour du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, et non pas sur l'égalité des femmes ». Je pense que cela pourrait répondre aux préoccupations de tous nos collègues.

Le Président (*parle en espagnol*) : Veuillez m'excuser, Monsieur le Représentant de la République islamique d'Iran, de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions, mais je pense que je suis tenu de le faire, car il est tard et nous sommes fatigués.

Si la Conférence du désarmement donne depuis longtemps une mauvaise impression, ce n'est pas pour les raisons que vous nous avez données, mais du fait de son incapacité de s'entendre sur un programme de travail depuis plus de vingt ans. En conséquence, je ne me préoccuperais pas trop à ce sujet. La Conférence donne une mauvaise impression en essayant de se mettre d'accord sur le libellé d'un paragraphe alors qu'en réalité, cela n'aurait pas d'importance si nous mettions à présent un terme à ce débat. Cela aurait de l'importance si nous laissions le débat ouvert et nous le portions devant l'Assemblée générale.

Il ne fait absolument aucun doute, pour toutes les délégations et dans le sens que je lui donne, que l'égalité entre les hommes et les femmes dépend du principe qui le définit. Nous parlons d'une modification technique et linguistique du Règlement intérieur qui vise à refléter l'égalité entre les hommes et les femmes. Il n'est pas question de véritable discrimination dans cette instance. Nous avons eu des présidentes et des représentantes. Il n'y a aucune discrimination de cet ordre et il n'y en aura jamais. Le texte dont nous sommes saisis est tout à fait explicite à cet égard. Nous nous sommes longuement penchés sur le terme « feasibility » et vous savez que certaines délégations n'approuvent pas ce mot. Comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous et nous devons nous prononcer sur le texte dont nous sommes saisis. Avec cette deuxième proposition, j'essayais en quelque sorte de vous aider, Monsieur le Représentant de la République islamique d'Iran. On y trouvait une partie de la proposition que vous aviez formulée concernant le sous-paragraphe 2. Nous l'avons présentée ici et avons essayé d'emporter l'adhésion des autres délégations. Sachez que nous nous prononcerons sur le paragraphe 23 de la version d'origine du document CD/WP.636/Rev. 3 ou sur les éléments que je vous ai présentés en ma qualité de Président. Comme je l'ai indiqué, nous n'avons plus beaucoup de temps, alors je vous prie d'être concis lorsque vous prenez la parole pour que nous puissions prendre une décision s'agissant de la procédure à suivre à la fin des interventions des représentants.

Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je peux tout à fait être concis, car j'allais vous exposer des arguments très proches de ceux que vous venez de nous donner, Monsieur le Président. Je trouve que les deux propositions – c'est-à-dire la version reproduite dans le document CD/WP.636/Rev.3 et la proposition que vous avez formulée ce matin – sont très claires et rendent compte de manière factuelle des points que nous examinons. Je comprends le raisonnement et la force de la proposition faite par la Fédération de Russie qui vise à supprimer le terme « can ». Je la trouve constructive, mais, à dire vrai, je ne vois aucun autre avantage à retoucher ce libellé. Le temps presse. J'ai consulté ma capitale au sujet de la version figurant dans le document CD/WP.636/Rev.3. Je suis disposé à examiner la proposition soumise ce matin et modifiée par la Fédération de Russie afin de parvenir à un consensus, mais sachez que nous ne sommes plus au stade de la rédaction de nouveaux libellés. J'ai exposé mon point de vue mardi dernier sur le terme « feasibility » et indiqué

qu'il ne me satisfaisait pas et qu'il ne pouvait pas faire consensus. Nous n'avons plus de temps devant nous, Monsieur le Président, et je pense que la voie que vous avez tracée est la bonne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant de Cuba a la parole.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse véritablement affirmer qu'il n'y a plus le temps de consulter certaines capitales, sachant notamment que des pays européens ont un fuseau horaire identique à celui de Genève. Il est peut-être plus difficile pour les pays du continent américain comme le nôtre de réveiller leur capitale, bien que nous soyons plus que disposés à le faire. De surcroît, il est paradoxal d'entendre des représentants affirmer ne pas avoir le temps de consulter leur capitale, mais pouvoir approuver la proposition présentée ce matin. Je m'interroge : ont-ils consulté leur capitale ou n'ont-ils pas besoin de le faire ? Nous devons arrêter de tourner en rond. Je pense que nous devons nous concentrer sur le texte dont nous sommes saisis et chercher une solution.

Le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement est un document d'actualité qui fixe notre cadre d'action. Je suis donc hostile – et je crois comprendre que plus d'une délégation le serait également – au fait que n'importe qui se contente de traduire le Règlement intérieur et que le document fasse foi dans cette langue. Quand j'étudiais l'espagnol, on nous expliquait par exemple constamment combien l'emploi de la virgule était important dans cette langue et dans l'anecdote qui nous était donnée – « *matarlo no, dejarlo vivo* » (ne le tuez pas, laissez-le vivre) –, la personne concernée était abattue ou laissée en vie en fonction de l'endroit où vous placiez la virgule. Je ne pense pas que l'on puisse véritablement affirmer qu'il y a simplement une version en anglais et que les traducteurs feront le travail qui nous incombe.

Deux possibilités s'offrent à vous, Monsieur le Président. S'agissant de la première possibilité, vous pouvez céder à la tentation – et je pense qu'il s'agirait d'une erreur – d'imposer une décision concernant la version figurant dans le document CD/WP.636/Rev.3, au sujet de laquelle nous avons consulté notre capitale. En cas de consensus, Cuba s'y rallierait, cela ne nous poserait aucun problème. Cependant, vous vous retrouveriez dans une situation très difficile, qui n'est selon moi pas méritée au regard des efforts entrepris par souci de transparence et de l'approche que vous avez adoptée, car certains membres de la Conférence veulent tenter d'imposer un consensus qui ne semble pas exister. S'agissant de la deuxième possibilité, nous prenons nos responsabilités et engageons des négociations de bonne foi, comme cela vient d'être proposé par notre collègue du Royaume-Uni. Je sais que nous devons trancher entre essayer d'imposer des décisions ou nous mettre d'accord autour d'éléments qui recueilleraient l'adhésion des autres délégations. Je pense toutefois que nous avons une marge d'action qui nous permet d'essayer de nous entendre sur le libellé que vous proposez.

Nous ne voyons aucun problème à travailler avec votre nouvelle proposition. Nous avons simplement fait part de notre préoccupation et indiqué, par souci de totale transparence, les raisons pour lesquelles nous ne pouvions l'approuver. Nous sommes toutefois disposés à travailler avec celle-ci. Je ne vais pas vous dire de manière cynique que je n'ai pas le temps de consulter ma capitale et que, par conséquent, vous ne devriez pas formuler cette nouvelle proposition. Si cette nouvelle proposition nous permet d'aboutir à un consensus, Cuba s'attachera à mener des négociations constructives.

Je tiens simplement à réaffirmer qu'il n'est pas nécessaire que ce rapport rende compte avec exactitude de tous les échanges. Dans les faits, ce rapport est tellement peu développé qu'il ne contient même pas les noms des présidents de séance. Cessons de part et d'autre d'avancer des arguments inutiles et parachevons aussi tôt que possible le document. Vous avez l'appui sans faille de la délégation cubaine dans cette entreprise.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en anglais*) : Je sais que vous, Monsieur le Président, ainsi que les délégations concernées, avez consenti des efforts importants s'agissant de ce paragraphe depuis la séance plénière de mardi dernier et jusqu'à l'organisation de la séance de ce matin. Ma délégation a également pris part aux derniers efforts qui ont été déployés

avant notre séance en ce qui concerne le libellé de ce paragraphe. Je peux constater la sincérité de vos efforts ainsi que de ceux de votre équipe et de toutes les parties concernées afin de tenter d'aboutir à un accord sur le contenu du paragraphe. J'ai entendu toutes les interventions aujourd'hui et je m'associe à certains collègues qui ont indiqué que nous reprenions, dans une certaine mesure, ce qui avait été expliqué sur le sujet lors de séances plénières précédentes. Je tiens à faire remarquer à mes collègues que toutes les déclarations, y compris les propos de la séance d'aujourd'hui, sont enregistrées et figureront dans les procès-verbaux des séances concernées. Deuxièmement, je suis convaincu que nous ne parviendrons pas à clore le sujet avec ce simple paragraphe. Si les délégations de la Conférence du désarmement continuent à se pencher sur ce sujet dans les prochains mois, je pense que les débats ne porteront pas uniquement sur ce paragraphe, mais seront également fondés sur tous les avis et toutes les positions exprimées lors des séances précédentes, tels qu'ils ont été consignés dans les procès-verbaux.

Nous n'avons plus qu'une journée pour adopter le rapport et je soutiens pleinement les efforts qui ont été déployés par le Président en ce qui concerne ce paragraphe avant la séance d'aujourd'hui. Je suis également convaincu que la petite modification qui a été suggérée par la Fédération de Russie peut aider nos collègues à aboutir à un accord sur le paragraphe. À cet égard, je suis pleinement d'accord avec l'idée qui a été exprimée par mon collègue du Royaume-Uni. Je suggère d'éviter d'essayer d'insérer tous les éléments dans ce paragraphe et plutôt de continuer à chercher à mieux comprendre de quelle manière nous avons pu aboutir au libellé actuel. Si nécessaire, Monsieur le Président, je pense que vous seriez disposé à suspendre brièvement notre séance pour que nous puissions examiner votre dernière proposition ainsi que la modification russe, l'objectif étant d'aboutir à un accord et à un consensus sur ce paragraphe et de faire en sorte que nous puissions adopter le rapport aujourd'hui.

J'espère qu'avec tous les efforts que nous avons déployés nous sommes très proches de l'adoption du rapport.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci pour votre proposition. Nous allons donner la parole aux orateurs suivants sur la liste et ensuite prendre une décision. La Représentante de l'Australie a la parole.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tenais simplement à vous faire part de l'appui de ma délégation concernant la proposition que vous avez distribuée dans cette salle aujourd'hui. Nous serions disposés à nous joindre au consensus s'y rapportant, mais je dois souligner combien le terme « can » est important pour ma délégation. Le Règlement intérieur a pour fonction de faciliter notre travail et cette modification fera ressortir que les hommes et les femmes « peuvent » participer de manière égale aux travaux de la Conférence. Est-ce qu'ils y participent effectivement de manière égale ? Il s'agit d'une autre question au sujet de laquelle il n'est pas nécessaire de répondre aujourd'hui. Nous nous compliquerons la tâche en approfondissant la question, alors j'approuve tout à fait votre proposition, mais elle doit inclure le terme « can ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant de l'Indonésie a la parole.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, notre délégation soutient pleinement les propositions que vous avez formulées concernant le libellé du document CD/WP.636/Rev.3, notamment celles que vous avez faites ce matin. Nous sommes disposés à approuver cette proposition et à nous rallier au consensus, mais nous comprenons également certaines des préoccupations qui ont été exprimées par nos collègues concernant le cœur du sujet. Ma délégation tient à indiquer que la question dont nous sommes saisis n'est pas celle de l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais celle de la possibilité d'effectuer une mise à jour du Règlement intérieur. La formulation proposée est « [l]a Conférence a examiné la possibilité d'effectuer cette mise à jour ». Nous proposons d'ajouter un libellé à la dernière partie du texte, comme nous n'avons pas trouvé d'accord concernant la mise à jour. Je pense à un exemple de formulation qui pourrait être « [t]outefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la possibilité d'effectuer une mise à jour ». Je suis disposé, par souci de souplesse, à ce que nous adoptions le texte figurant dans le document CD/WP.636/Rev.3 ou les nouvelles propositions, que nous soutenons pleinement,

mais nous pourrions au moins rendre compte du fait que la Conférence n'a pas pu se mettre d'accord sur la possibilité d'effectuer la mise à jour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant du Canada a la parole.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les efforts acharnés que vous déployez afin de nous faire parvenir à un consensus. J'espérais ne pas me retrouver dans l'obligation de prendre la parole, mais je dois dire que je suis d'accord avec les Pays-Bas, le Mexique et la Chine : nous répétons une grande partie des éléments qui ont été exposés par le passé.

Comme vous l'avez judicieusement fait remarquer, les deux propositions écrites que nous avons reçues sont le résultat d'un savant équilibre comprenant des compromis qui ont été réalisés dans d'autres paragraphes, notamment par le Canada, en ce qui concerne le paragraphe 25 et les modifications afférentes figurant en annexe.

Lorsque le Canada, qui assumait la présidence, a proposé de mettre à jour le Règlement intérieur, son ambition était d'apporter une petite modification technique qui aurait pu être adoptée en dix minutes. Nous avons depuis lors débattu longuement, mais nous n'avons pas proposé dans notre projet de décision de nous pencher sur la question de savoir si l'égalité des sexes était effective à la Conférence du désarmement. Le Canada souscrit évidemment au fait que l'égalité des sexes doit être effective à la Conférence du désarmement, mais nous doutons de sa réalité dans cette instance, compte tenu du fait que nous sommes incapables d'effectuer cette mise à jour et que certaines délégations, au moment du débat sur ce sujet dans cette salle, ont indiqué que cette égalité n'était pas effective.

Nous avons également écouté attentivement le débat à l'occasion de la séance plénière que vous avez organisée sur le rôle des femmes. Nous avons tous pu entendre les statistiques rendant compte des inégalités de participation des femmes à la Conférence du désarmement. Toutefois, comme je l'ai indiqué, nous n'avons pas ouvert la voie à ce débat avec notre projet de décision et notre délégation ne peut approuver la déclaration selon laquelle l'égalité des sexes serait effective dans cette instance, car ce n'est pas le sujet abordé et ce ne serait pas nécessairement sa conclusion. Il serait nécessaire que nous soumettions ce sujet à un examen et à des consultations approfondis. Nous sommes tout à fait d'accord avec la Représentante australienne, qui a déclaré que le terme « can » était essentiel, car nous pouvons tous convenir du fait que la norme devrait être l'« égalité des sexes » – l'« égalité des genres » étant l'expression qui aurait notre préférence –, mais les statistiques n'étaient pas l'affirmation selon laquelle elle serait effective, notamment sur le plan de la participation. Cependant, nous n'avons en aucun cas ouvert ce débat, qui ne devrait pas faire l'objet de négociations concernant ces deux paragraphes. Je tiens toutefois à souligner que le terme « can » doit être conservé et ne doit pas être supprimé. Nous sommes d'accord avec les délégations qui ont déclaré que les deux paragraphes dont nous sommes saisis sont en réalité ceux sur lesquels nous devons nous prononcer. Les retouches consistant à ajouter du texte à ces deux paragraphes entraîneraient des débats sur des sujets longuement abordés, comme ceux qui ont duré de nombreuses heures ces dernières semaines.

Le Président (*parle en espagnol*) : Notre dernier orateur est pour l'heure le Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous suivons le débat attentivement et nous voudrions faire part de certaines préoccupations. Je tiens avant tout à indiquer que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec les arguments qui viennent d'être invoqués par les représentants du Canada et de l'Australie. Je pense qu'ils confondent deux sujets, deux points, deux aspects.

Il y a d'une part un déséquilibre statistique indiscutable en ce qui concerne la présence des femmes à la Conférence ou la participation des hommes et des femmes aux travaux de la Conférence, que vous pouvez observer en ce moment même dans cette salle, et d'autre part le droit des hommes et des femmes à participer aux travaux de la Conférence. S'agissant du premier aspect, je suis disposé à convenir, comme nos collègues australien et canadien, de la véritable existence de ce déséquilibre, mais il s'agit d'une réalité objective, car la composition des délégations et la nomination des chefs de délégation sont des missions qui relèvent de la compétence exclusive des États chargés de former ces délégations. Il y a lieu

de se demander si nous pouvons, en modifiant le Règlement intérieur, entraver les privilèges et les compétences exclusives des États, qui, conformément à la Charte des Nations Unies, jouissent des mêmes droits en tant que Membres de l'Organisation. Je pense qu'ici nous ne pouvons tout simplement pas empiéter sur les droits d'un État ni sur ceux de plusieurs États ou d'un groupe d'États.

En ce qui concerne les droits des femmes à participer aux travaux de la Conférence, nous ne pouvons faire état de la moindre restriction à l'heure actuelle. Il n'y a tout simplement aucune restriction de cet ordre et j'en veux pour preuve le fait que des femmes assument les fonctions de cheffe de délégation, de représentante de ces délégations et de présidente de la Conférence depuis de nombreuses années. En d'autres termes, personne n'a jamais fait planer de doutes sur le fait qu'il soit donné aux femmes la possibilité de participer aux travaux de la Conférence ni sur les droits y afférents ou leur droit d'exprimer une position nationale ou de jouer un rôle de premier plan dans cette instance. Je demande alors à nos collègues de ne pas confondre ces deux aspects. C'est pour cette raison que j'ai suggéré de supprimer le terme « can » de la proposition présentée par la présidence chilienne.

De plus, notre collègue mexicain a soulevé un point très important. Il a tout à fait raison d'indiquer que le Règlement intérieur est un document juridique et réglementaire, comme l'a souligné notre collègue cubain. Nous partageons pleinement cet avis. Il est indéniable que le Règlement intérieur encadre nos activités. Cependant, à l'occasion des débats organisés par la présidence canadienne, qui ont découlé initialement de la proposition de ce même pays, la majorité des délégations ont indiqué qu'il était nécessaire de mettre à jour le Règlement intérieur afin de rendre compte de la réalité de la situation dans cette instance. Il n'a pas été question d'ajouter des préceptes au Règlement afin de conférer aux femmes de nouvelles prérogatives ou de nouveaux droits en ce qui concerne leur participation aux travaux de la Conférence. Il a été question lors de nos débats de rendre compte de la réalité et de faire concorder le Règlement intérieur avec cette réalité, comme l'ont indiqué nos collègues canadien et australien, autant que je m'en souviens. Nous ne saurions souscrire à l'idée selon laquelle il nous aurait été demandé de mettre à jour, d'une manière ou d'une autre, le Règlement intérieur afin de modifier la signification qui y est donnée de la nécessité de veiller à une participation de manière égale des femmes et des hommes aux travaux de la Conférence. Nous avons de sérieux doutes à cet égard, car cela nous conduirait, non pas à modifier le Règlement intérieur sur les plans linguistique ou technique, mais à modifier sa signification et son contenu. Nous voudrions éviter d'aboutir à un tel résultat, car nous avons examiné très sérieusement la question pendant deux jours, les 3 et 5 août.

D'autre part, j'approuve l'observation tout à fait pertinente de notre collègue cubain : nous avons discuté d'une mise à jour technique et linguistique de la version anglaise du Règlement intérieur, alors que le titre et le corps du texte du document présenté par la présidence canadienne faisaient référence au Règlement intérieur dans son ensemble. En réalité, cela ne peut être l'objet de nos échanges, car, sauf erreur de ma part, il a été indiqué pendant le débat, à titre d'exemple, qu'il n'était pas nécessaire de mettre à jour les versions chinoise et arabe du Règlement intérieur. Nous pouvons par conséquent éviter de nous donner la peine d'affirmer que nous débattions de la mise à jour ou de la modification de toutes les versions du Règlement intérieur dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En d'autres termes, notre débat portait en réalité sur la mise à jour de la version anglaise du Règlement intérieur.

À cet égard, je voudrais essayer de vous proposer un autre compromis éventuel, qui tiendrait compte de manière raisonnable et objective des échanges qui se sont tenus, de la proposition canadienne ainsi que des résultats obtenus ou non à l'issue du débat. Si vous le voulez bien, je vais vous donner lecture de ma proposition. Elle nous permettra peut-être de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et, en fin de compte, de ne pas faire éterniser le débat d'aujourd'hui jusque tard dans la nuit.

Je suggère de libeller comme suit le texte après le membre de phrase sur la « mise à jour » :

(L'orateur poursuit en anglais)

« La cinquième Présidente a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique de la version anglaise du Règlement intérieur,

l'objectif étant de la rendre neutre du point de vue du genre, de façon qu'elle reflète la participation sur un pied d'égalité des hommes et des femmes aux travaux de la Conférence du désarmement. »

(L'orateur reprend en russe)

À la fin du paragraphe 23, nous suggérons d'ajouter à la dernière phrase les mots « sur la mise à jour ». La phrase se lirait alors comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

« Toutefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la mise à jour. »

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous sommes saisis de plusieurs propositions dans cette salle. Je vais vous donner lecture de chacune d'entre elles et vous demander si nous avons un consensus dans cette salle pour que nous puissions déterminer la voie à suivre.

S'agissant de la version du rapport publié sous la cote CD/WP.636/Rev.3, qui a été distribuée il y a deux jours par la présidence, est-ce que quelqu'un est opposé au consensus sur ce texte ? Je vous remercie.

S'agissant de la proposition que je vous ai soumise ce matin en tant que Président et qui a été distribuée sous forme de document, est-ce que quelqu'un dans cette salle s'y oppose ? Parfait. Le résultat est clair.

S'agissant de la première proposition qui a été faite par la Fédération de Russie et qui entraînerait la suppression du terme « can », est-ce que quelqu'un dans cette salle s'y oppose ? Je vous remercie.

S'agissant de la version tenant compte de la proposition de la présidence de ce matin et de la modification apportée par la délégation indonésienne, se terminant par « la possibilité d'effectuer une mise à jour » et figurant dans le document distribué ce matin – la dernière phrase étant « [t]outefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la possibilité d'effectuer une mise à jour » –, est-ce que quelqu'un s'oppose à cette proposition ? Parfait.

Nous avons une autre proposition, qui est la dernière soumise par la Fédération de Russie. Nous allons vous en donner lecture pour déterminer si quelqu'un dans cette salle s'y oppose.

M^{me} Moraga (Chili) (*parle en anglais*) : « La cinquième Présidente a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique de la version anglaise du Règlement intérieur, l'objectif étant de la rendre neutre du point de vue du genre, de façon qu'elle reflète la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux travaux de la Conférence. La Conférence a examiné la possibilité de sa mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs vues sur la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1586). Toutefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la mise à jour. »

Le Président (*parle en espagnol*) : Est-ce qu'une délégation s'oppose à l'adoption d'un consensus sur cette dernière proposition ? Personne ne s'y oppose. Je vais à présent suspendre la séance pendant dix minutes, le temps d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous maintenant et les suites que nous pourrions donner à notre action.

La séance est suspendue à 11 h 45 ; elle est reprise à midi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Chers collègues, je vais vous donner lecture d'une nouvelle version de la proposition. Je vous demanderai ensuite d'indiquer si vous l'approuvez.

(L'orateur poursuit en anglais)

La cinquième Présidente a présenté un projet de décision visant à effectuer une mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement pour illustrer le fait que les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale aux travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence a examiné la possibilité de cette mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs vues sur

la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1586). Toutefois, la Conférence n'est pas parvenue à un accord.

(L'orateur reprend en espagnol)

Avons-nous votre accord de principe sur le texte dont je viens de donner lecture ? Il semble que ce soit le cas. Merci beaucoup. Comme nous avons abouti à un consensus sur ce paragraphe, je considère qu'il est adopté à titre provisoire en tenant compte des modifications apportées à l'appendice III.

Je vous invite à présent à examiner le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale qui figure dans le document CD/WP.636/Rev.3 ainsi que la modification apportée au paragraphe 23 dont la lecture vous a été donnée dans son intégralité. Le rapport sera adopté conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de l'article 46 du Règlement intérieur de la Conférence. Je vous invite à présent à adopter officiellement le rapport à l'Assemblée générale dans la version dont vous êtes saisis. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce sujet ? Je ne vois pas de demande de prise de parole ni d'objection. Par conséquent, je considère que la Conférence souhaite adopter le rapport dans son intégralité.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous félicite tous pour l'adoption du rapport sur les travaux menés par la Conférence en 2021.

Certaines délégations souhaitent-elles prendre la parole avant la fin de notre séance plénière officielle ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise et moi-même félicitons la Conférence d'avoir adopté le rapport annuel de 2021 sous votre présidence. Nous saluons le dynamisme et le sens des responsabilités dont vous avez fait preuve au cours de ce processus.

Dans le rapport, on trouve les dispositions appropriées concernant les dates d'organisation de la session de l'année prochaine. Je suis convaincu que la Conférence et les États membres sauront en tirer profit. Hier et avant-hier ainsi que pendant la séance d'aujourd'hui, les parties concernées ont entrepris d'ultimes efforts de grande ampleur afin de parachever le rapport. Je trouve que ces efforts montrent bien à quel point nous sommes tous attachés à la Conférence et déterminés à continuer à faire avancer ses travaux.

Nous continuerons à vous soutenir dans la mission qui vous incombe, à savoir l'élaboration d'un projet de résolution sur les travaux de la Conférence au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale, et nous sommes résolu à veiller à notre adoption de ce document par consensus.

L'année prochaine, la Chine aura l'honneur de présider les travaux de la Conférence et sera la première des six présidences de la session à assumer ces fonctions. Nous avons, vous et moi, de nouvelles obligations au titre du rapport annuel qui vient d'être adopté, en ce qui concerne les préparatifs des travaux de l'année prochaine et l'organisation de consultations auprès de toutes les parties pendant la période intersessions de la Conférence. Pendant cette période, mon équipe et moi-même intensifierons nos échanges avec les États membres et les groupes régionaux et écouterons vos points de vue de façon approfondie.

J'espère et j'ai tout lieu de croire que nous parviendrons, avec l'appui conjoint des États membres et du secrétariat, à réunir de bonnes conditions de travail au début de la session de la Conférence de l'année prochaine et à entamer des travaux de fond sur les différents sujets.

Le Président (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour cette présidence de travailler avec vous, Monsieur l'Ambassadeur, et nous espérons continuer ainsi lors de la présentation de la résolution.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, vous et votre équipe, pour ces efforts qui nous ont permis d'aboutir à un consensus sur le rapport annuel. Je dois admettre que j'étais assez dubitatif quant à la possibilité d'y parvenir, mais grâce à votre travail acharné, votre crédibilité et votre détermination à aller plus loin, nous avons pu aboutir à un rapport. Félicitations à vous et à votre équipe pour l'excellent travail que vous avez accompli et la patience dont vous avez fait preuve.

Si je prends la parole, Monsieur le Président, c'est aussi pour que vous sachiez, vous et mes collègues de la Conférence du désarmement, qu'il s'agit de ma dernière participation à une séance dans cette instance, car je prends ma retraite du corps diplomatique des États-Unis à compter de la fin du mois d'octobre. Cela a été un honneur et un privilège de servir mon pays en tant qu'ambassadeur et représentant permanent auprès de cette éminente instance.

À mon arrivée à Genève en 2014, je ne pensais absolument pas officier en tant qu'ambassadeur pendant sept ans. Comme j'ai occupé longuement ce poste, j'ai vu de nombreux collègues prendre leurs fonctions et les quitter. De nombreux programmes de travail ont été proposés avant d'être rejetés. J'ai participé à de nombreux débats au cours desquels nous n'avons finalement fait que tourner en rond. Il a été fait part d'une grande frustration à la Conférence du désarmement et dans de nombreuses capitales de la planète compte tenu de l'incapacité de cette instance à s'acquitter de son mandat consistant à négocier des instruments de désarmement. Comme beaucoup d'entre vous, je partage cette frustration. Toutefois, j'ai trouvé d'autant plus frustrant le manque de volonté dont certains ont fait preuve ici ne serait-ce que d'entamer l'examen de mesures que nous pourrions entreprendre afin que la Conférence soit mieux engagée *in fine* à reprendre des négociations. Le fait de défendre sans cesse les mêmes positions, s'agissant de l'expression « équilibré et complet » ou de la résolution de problèmes de cette instance en engageant des négociations sur le champ, ne nous permet absolument pas de sortir de l'impasse.

Il est essentiel que cette instance commence à se pencher sérieusement sur la façon d'améliorer ses méthodes de travail. Si nous ne pouvons même pas avoir ce type d'échange, comment peut-on véritablement croire que nous pourrions reprendre des négociations sur des instruments juridiquement contraignants ? Si vous y croyez, je crains que vous vous voiez la face. Si nous n'engageons pas ce débat important, la Conférence du désarmement risque d'être marginalisée dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. En réalité, de nombreux observateurs en dehors de cette instance considèrent malheureusement déjà que la Conférence du désarmement est hors-jeu.

Cela étant dit, je reste toutefois convaincu que les membres de la Conférence du désarmement parviendront à remettre cette instance sur la voie des négociations. Il y va, en toute franchise, de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la sécurité des futures générations.

Pour conclure, permettez-moi de remercier tous les collègues des corps diplomatiques avec lesquels j'ai travaillé au cours de ces sept dernières années pour leur étroite coopération. Je remercie aussi les membres du secrétariat pour leur patience, leurs conseils et le soutien qu'ils nous ont apporté dans nos travaux. Je remercie également les interprètes pour leur dévouement et leur travail acharné. Leur rôle est essentiel dans la collaboration multilatérale. J'adresse enfin mes derniers remerciements, qui ne sont assurément pas les moins importants, aux membres de ma délégation.

Si j'espère occuper un jour de nouvelles fonctions dans l'administration, j'ai déjà eu la chance de pouvoir travailler avec un grand nombre des diplomates les plus importants et les plus brillants sur la scène internationale afin de faire advenir un monde meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants. Je vous souhaite à vous ainsi qu'à nos collègues plein succès dans tous vos futurs projets.

Le Président (*parle en espagnol*) : Vous nous manquerez, Monsieur l'Ambassadeur Wood, et sachez que ces sept années n'ont pas été vaines. Nous sommes convaincus que nous nous croiserons dans d'autres sphères du système multilatéral du désarmement, peut-être dans un autre domaine que la diplomatie, et j'ose espérer que ce sera le cas. Je vous souhaite plein succès à l'avenir.

Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'occasion de la fin de nos travaux aujourd'hui. Je félicite tout d'abord la présidence chilienne et tous mes collègues d'avoir mené à son terme l'examen du rapport final. Vous avez fait preuve, Monsieur l'Ambassadeur Tressler, d'un excellent sens de la diplomatie qui nous a permis de trouver des compromis et d'aboutir à un véritable consensus. Notre délégation remercie vivement l'équipe chilienne à cet égard.

Compte tenu de l'examen non seulement du paragraphe 23, mais aussi du sujet ayant justifié son ajout dans le rapport final, plusieurs points importants ont été soulevés et un débat a été engagé concernant de nombreux aspects qui n'avaient pas fait l'objet de l'attention requise lors de nos précédents travaux. Je rejoins à ce titre mon collègue, M. Robert Wood, en affirmant qu'il serait sans doute urgent d'examiner les méthodes de travail de la Conférence. Cependant, si nous y tenons véritablement, nous devons définir clairement les points à aborder, les questions à examiner et, surtout, les résultats qui sont escomptés afin de nous assurer de ne pas reproduire la même scène que celle que nous avons vécue les 3 et 5 août derniers lors de l'examen de la proposition canadienne.

Nous n'avons pas rejeté la mise à jour technique du Règlement intérieur et nous ne nous y sommes pas opposés. Toutefois, les débats en séance plénière et l'examen du paragraphe 23 ont fait ressortir de si nombreuses failles, de si nombreuses subtilités de procédure et de si nombreuses nuances linguistiques qu'ils ont mis en évidence le fait qu'il fallait, même en cas de problème mineur ou de solution de faible portée, une étude et des échanges préliminaires minutieux ainsi qu'un examen ou une approbation consécutifs de la part des délégations. Il s'agit là d'une leçon à tirer par chacun d'entre nous et, en quelque sorte, d'une recommandation à adresser aux futurs présidents, qui doivent adopter une approche plus rigoureuse quant aux propositions à soumettre à la Conférence.

Nous estimons que la dernière proposition que nous avons formulée il y a quelques minutes concernant le paragraphe 23 était optimale et rendait compte de manière aussi objective que possible des faits qui se sont déroulés les 3 et 5 août. Or, comme un consensus se dessinait, nous avons pris la décision de ne pas insister sur cette proposition. Nous avons préféré nous rallier à ce consensus, dans le sens que nous – en notre qualité de délégation russe – conférons à ce terme en tant que principe sous-tendant les travaux de la Conférence, et dans l'acception que nous avons déjà exposée ici par oral.

Par ailleurs, nous avons accueilli de nombreux nouveaux représentants à la Conférence cette année et il ne fait aucun doute que les réunions, les travaux et les échanges avec ces nouveaux collègues sont de bon augure pour chacun d'entre nous. En redynamisant la Conférence, nous espérons que nous parviendrons enfin à sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis vingt ans. Il n'en reste pas moins que la délégation russe déplore toujours le départ de collègues avec lesquels elle a travaillé ici pendant trois, quatre ans, voire plus encore. Je tiens à souligner plus particulièrement le départ de l'Ambassadeur d'Allemagne, ainsi que celui de notre collègue américain, M. Robert Wood. Nous perdons un excellent diplomate, un professionnel compétent et un véritable défenseur des intérêts de son pays, qui était toutefois disposé à dialoguer et à trouver un terrain d'entente et qui était toujours prêt à examiner avec soin les propositions de ses collègues. Je lui souhaite plein succès dans ses futures activités après son départ de Genève.

Pour conclure, je tiens à citer les paroles suivantes d'un personnage d'un thriller américain réalisé par Guy Ritchie : « Deviens plus fort en affrontant plus fort que toi. » Notre délégation est absolument satisfaite de pouvoir affronter ici à la Conférence des adversaires plus forts qu'elle, tels que l'Ambassadeur Wood, et d'en tirer des enseignements.

Je félicite une nouvelle fois la présidence chilienne et l'ensemble de l'équipe chilienne d'avoir examiné attentivement la proposition russe et d'avoir réussi à tirer parti des débats généraux et de nos efforts afin d'aboutir à un document final.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je dois malheureusement vous informer du fait que nous allons poursuivre les travaux sur la résolution, ce qui signifie que vous allez devoir continuer à nous consulter pendant au moins quelque temps. De plus, notre réussite est le fruit d'un travail d'équipe. Nous remercions M^{me} Moraga et le secrétariat, ainsi que chacun

d'entre vous, car vous avez tous, à un moment ou à un autre, fait preuve de souplesse et apporté des contributions constructives.

Je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé en vous félicitant pour l'adoption du rapport annuel de la Conférence du désarmement. Notre délégation est convaincue que la Conférence n'a pu obtenir ces résultats qu'en adoptant une approche visant à bâtir un consensus entre les États membres. À ce titre, des consultations inclusives ont été menées en faisant preuve d'impartialité et de patience et chacune des minutes disponibles a été exploitée afin de tenir compte des préoccupations de toutes les délégations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la délégation australienne.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je serai très concise et je m'associe aux autres orateurs en vous adressant, à vous-même et à votre équipe, les félicitations de ma délégation pour tous les efforts que vous avez entrepris afin de nous faire aboutir à un consensus sur le rapport annuel. Vous n'avez pas relâché ces efforts et nous vous remercions pour la transparence et l'ouverture importantes dont vous avez fait preuve. Je vous assure aussi de l'appui de ma délégation dans la mission qui vous est dévolue, à savoir d'élaborer la résolution devant être présentée à la Première Commission.

Pour terminer, j'adresse tous mes vœux au précédent Ambassadeur d'Allemagne, Peter Beerwerth, et à l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood. Je reconnais tout simplement que ces sept années à la Conférence du désarmement constituent un bilan impressionnant et nous vous adressons nos vœux de réussite dans vos futurs projets, quels qu'ils soient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, vous avez à présent la parole.

M. Göbel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord m'associer aux autres intervenants en vous félicitant, vous et l'ensemble de votre équipe, pour les efforts considérables que vous avez déployés au cours de ces derniers jours et de ces dernières semaines afin que nous puissions adopter le rapport aujourd'hui.

Il est toujours un peu compliqué d'entrer sur le terrain juste avant la fin de la partie et j'ai été cette fois-ci plutôt un témoin qu'un acteur dans le cadre de cette fin de session qui s'est soldée par un succès. Je peux néanmoins vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que toutes les délégations et toutes les présidences qui dirigeront nos travaux l'année prochaine, de l'appui de ma délégation. En toute franchise, j'ai été quelque peu déconcerté par les débats d'hier, ce qui est sans doute dû au fait que je sois un nouveau venu. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le débat que nous venons d'avoir et que vous avez eu en août sur la mise à jour technique et linguistique du Règlement intérieur. Permettez-moi de réaffirmer que ce débat était très important pour l'Allemagne. Il était nécessaire et aurait dû même déjà avoir eu lieu et il est fort regrettable que la Conférence n'ait toujours pas réussi à s'entendre au sujet d'une telle décision. Je suis toutefois heureux de constater que l'égalité des sexes soit déjà une réalité dans cette instance, une réalité qui n'a pas été remise en cause au cours de ce débat, d'après ce que j'ai cru comprendre.

Je craignais sincèrement de devoir prendre mes fonctions ici à Genève dans un contexte marqué par l'échec de l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement. Or, les efforts que toutes les délégations dans cette salle ont déployés ainsi que la détermination dont elles ont fait preuve ainsi que les orientations que vous avez données ont été tout à fait encourageants et j'espère bien adopter cet esprit de compromis au cours de la prochaine session.

Je souhaite le meilleur aux collègues qui nous quitteront avant la session de 2022. Monsieur le Président, soyez assuré de la détermination de l'Allemagne à continuer d'apporter sa contribution pour que la Conférence du désarmement puisse relever de nouveaux défis l'année prochaine. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous tous

et j'espère que la session de la Conférence du désarmement de 2022 sera couronnée de succès.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés afin de rapprocher des positions apparemment irréconciliables. Vous et votre équipe y êtes parvenus avec l'appui du secrétariat. Je remercie également tous les Présidents qui vous ont précédé. Bien que nous n'ayons pu nous entendre autour de certaines questions, telles que le programme de travail, nous avons eu des débats de fond et les Présidents des différentes régions ont coopéré de manière très étroite cette année, comme l'année dernière, ce qui constitue un accomplissement important pour la Conférence.

Nous vous remercions et nous remercions votre équipe. Nous avons abouti à un consensus aujourd'hui sur le rapport annuel, mais malheureusement, nous n'avons pu y parvenir sur un point que nous trouvons simple : la mise à jour technique du Règlement intérieur ayant pour objet de le rendre neutre du point de vue du genre. Nous avons écouté attentivement le débat et nous croyons comprendre, d'après la déclaration du prochain Président, que la question n'est pas sur la table. Beaucoup d'intervenants ont indiqué que cette question pourrait toujours être traitée ultérieurement, mais il est plus important d'aborder les questions de fond qui sont en jeu. Plusieurs propositions ont été formulées. Cela constitue un défi, mais nous savons que nous devons le relever. Nous savons que non seulement le monde extérieur, mais aussi nos dirigeants politiques ont le regard tourné vers cette instance. Lors des réunions de haut niveau, nous avons entendu les responsables politiques exprimer leurs attentes. Nous continuons d'affirmer que cette instance est unique en son genre et qu'il faudrait l'inventer si elle n'existait pas. Il nous appartient d'en faire la meilleure instance possible. Les Pays-Bas s'y évertueront sans cesse par l'intermédiaire de documents qui reprennent les fondamentaux et dans le cadre des responsabilités que nous assumons dans les organes subsidiaires. Notre pays adoptera constamment une approche constructive pour que cette instance aille de l'avant et parvienne à un consensus sur les questions de fond.

Je tiens aussi à saluer notre collègue allemand pour ses années d'ancienneté : ces sept années passées à la Conférence lui confèrent le titre mérité de doyen honoraire. Tout le monde écoute ses paroles avisées lorsqu'il intervient et il nous manquera beaucoup. J'espère qu'il continuera à nous faire profiter de son expertise à l'avenir. Je tiens aussi à remercier tous les collègues qui ont réussi à obtenir un consensus, car il s'agit là du cœur de l'activité de cette instance, et gardons à l'esprit que nous devons également parvenir à un consensus sur les questions de fond.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant du Mexique.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation mexicaine vous remercie tout d'abord vivement pour les efforts résolus que vous avez déployés au cours de votre présidence. Vous-même et votre équipe avez incontestablement assumé votre rôle en menant ces travaux de manière responsable, engagée et transparente, en particulier en ce qui concerne la négociation du rapport.

Nous souhaitons également saluer une nouvelle fois la coopération étroite et efficace qui s'est instaurée entre les six présidences de cette année et formons l'espoir que celle-ci s'imposera à l'avenir comme une bonne pratique, ce qui profiterait grandement à la Conférence du désarmement. Ma délégation est consciente des difficultés découlant de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence considérable qu'elle continue d'avoir sur les travaux de toutes les instances multilatérales, dont la Conférence. Néanmoins, en dépit de ces obstacles, nous constatons, comme en témoignent nos séances officielles et la négociation du rapport, que la Conférence manque toujours de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de deux décennies. Les négociations informelles et officielles sur le rapport mettent une nouvelle fois en évidence la place excessive qu'occupent les questions de forme, ce qui montre combien nous sommes loin des véritables négociations auxquelles notre mandat nous engage et dont le climat actuel d'instabilité et d'affrontements géopolitiques souligne toute l'importance.

Cette situation préoccupante trouve notamment à s'exprimer dans la longue mise au débat de questions que d'autres instances acceptent par principe, telles que la mention des noms des États qui ont assuré la présidence ou la reconnaissance de l'égalité des sexes.

En outre, ma délégation a toujours soutenu à la fois l'élargissement de la composition de la Conférence et le plein accès des observateurs à ses travaux. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement – document que toutes les délégations ont appuyé – reconnaissait que la fin de la course aux armements et, en particulier, la tenue de négociations sur le désarmement relevaient de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale et servaient ses intérêts. Nous regrettons donc que des différends bilatéraux ou régionaux soient portés devant la Conférence, que cette instance de négociation soit politisée et que, dans la pratique, certains États Membres des Nations Unies se trouvent exclus de la participation à ses travaux.

Enfin, nous tenons à saluer le travail de l'Ambassadeur Wood dans cette instance. Bien que nous n'ayons pas toujours eu des positions convergentes, comme la dernière déclaration de l'Ambassadeur l'a même montré, nous avons toujours reconnu ses compétences diplomatiques, sa volonté à nouer le dialogue et sa capacité à exposer ses idées de manière très claire. Nous lui souhaitons plein succès dans ses prochaines missions, quelles qu'elles soient.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur de la République de Corée a la parole.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs en vous remerciant, Monsieur le Président, vous et votre équipe, pour vos efforts acharnés et votre patience qui nous ont permis de parvenir à un accord sur notre rapport annuel cette année. Je tiens aussi à souhaiter plein succès à l'Ambassadeur de Chine, M. Li, qui sera notre prochain Président. Nous avons hâte de travailler en étroite collaboration avec votre délégation afin d'assurer le succès de la Conférence l'année prochaine.

Pour conclure, ma délégation remercie sincèrement l'Ambassadeur Wood. Ses compétences, son dévouement et son engagement ont grandement contribué à l'exercice de notre mandat ici à la Conférence du désarmement et il nous manquera beaucoup. Je lui souhaite plein succès dans ses futures activités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la Représentante de la France, qui intervient à distance.

M^{me} Delaroche (France) (*par liaison vidéo*) : Je souhaiterais tout d'abord vous exprimer tout mon respect pour la façon admirable dont vous avez conduit votre présidence et les négociations qui nous ont conduits à l'adoption du rapport aujourd'hui. La France se félicite de l'adoption du rapport annuel de la Conférence pour la session de 2021. Bravo à vous et bravo à toute votre équipe, ainsi qu'au secrétariat. Je souhaiterais aussi saisir cette occasion pour saluer l'Ambassadeur Wood. Monsieur l'Ambassadeur, vous êtes une figure clef de la Conférence, qui a longtemps bénéficié de votre professionnalisme. Sachez que vous serez amèrement regretté dans cette enceinte. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de la France de sa déclaration et je donne la parole au Représentant du Canada.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie et je vous félicite, vous et votre équipe, d'être parvenus à un rapport de consensus. Nous ne vous avons pas facilité la tâche, mais vos efforts ont malgré tout été couronnés de succès.

En tant que nouveau venu à la Conférence du désarmement, j'ai le privilège de tirer des enseignements de mes collègues, notamment de ceux qui nous quittent, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Beerwerth, et l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood. J'adresse tous mes vœux à tous nos collègues qui quittent Genève cette année et je suis impatient de continuer à collaborer avec toutes les délégations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour vos efforts qui ont abouti à l'adoption du rapport final de la Conférence du désarmement et de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le dévouement et le dynamisme constructif dont vous avez fait preuve tout au long de ce processus. Conclure la session de la meilleure manière possible est toujours un défi majeur, et j'estime que vous avez fait de l'excellent travail. Je remercie également le secrétariat pour le travail qu'il a accompli de manière aussi compétente que diligente.

Nous gardons l'espoir de voir la Conférence bénéficier d'un nouvel élan en 2022 et souhaitons qu'elle reprenne des négociations. Nous devrions placer la barre plus haut et aller au-delà des débats de fond. Nous avons des débats de fond depuis un quart de siècle. Néanmoins, nous nous efforcerons de nous montrer ambitieux dans les domaines où nous pourrions l'être, mais aussi de faire preuve de pragmatisme et d'esprit pratique. Nous espérons que toutes les délégations adopteront une approche similaire en 2022, une approche animée par le désir de voir la Conférence s'acquitter pleinement de son mandat. Nous souhaitons plein succès aux Présidents de 2022 et nous les assurons de notre soutien.

Nous souhaitons aussi plein succès aux collègues qui nous quittent, y compris à l'Ambassadeur Beerwerth et à l'Ambassadeur Wood. Comme ce dernier nous l'a rappelé, notre responsabilité est de construire un monde meilleur pour tous. L'Afrique du Sud se réjouit à la perspective de collaborer avec d'autres parties à l'élaboration d'un projet de résolution sur les travaux de la Conférence au sein de la Première Commission, sur la base du rapport adopté ici aujourd'hui, et nous sommes disposés à continuer l'année prochaine à viser la réalisation de travaux de fond à la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous et votre équipe, pour l'adoption du rapport annuel de la Conférence. Nous vous remercions pour votre dynamisme, votre travail acharné et l'approche inclusive et transparente que vous avez adoptée avec votre équipe pour guider nos travaux. Vous avez eu pour ambition de bâtir un consensus et votre approche a été essentielle pour y aboutir en ce qui concerne le rapport. Nous félicitons également le secrétariat pour les efforts assidus qu'il n'a cessé de déployer à l'appui de la Conférence.

Comme les autres, Monsieur le Président, nous continuons de compter sur votre esprit d'initiative dans les travaux engagés autour de la résolution de la Première Commission et nous restons convaincus qu'ils seront couronnés d'un succès analogue sous votre direction et avec l'appui de tous les membres de la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons de continuer à travailler de manière constructive avec vous et avec les prochains Présidents et toutes les délégations de la Conférence du désarmement pendant la période intersessions.

Pour terminer, ma délégation souhaite plein succès à l'Ambassadeur Wood dans tous ses futurs projets.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Aliabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux précédents orateurs en vous remerciant, vous et votre équipe, pour tous vos efforts et votre travail acharné qui nous ont permis d'aboutir à un accord sur le rapport de la Conférence du désarmement à la fin de ses travaux cette année. Vous avez accompli votre travail de manière très professionnelle, inclusive et transparente et vous avez obtenu de très bons résultats. La mission des premier et dernier Présidents de la Conférence du désarmement est très exigeante. Le premier Président doit adopter le programme de travail et le dernier doit aboutir à un accord sur l'issue des délibérations de l'année écoulée.

Nous avons à nouveau montré dans nos débats aujourd'hui combien les positions des États membres lors des délibérations pouvaient être déformées et exposées de manière inexacte. Dès le début, nous avons beaucoup de mal à être convaincus des raisons nous

conduisant à examiner certaines questions de nature technique et à nous écarter du mandat incombant à la Conférence du désarmement.

Par le passé, les bénéficiaires du Programme de bourses d'études en matière de désarmement participaient aux séances de la Conférence. J'ai eu le privilège de faire partie de ces bénéficiaires en 2006, année au cours de laquelle des consultations avaient été organisées afin de déterminer comment redynamiser les travaux de la Conférence du désarmement. On s'est notamment interrogé cette année-là sur les questions techniques et certains participants ont mis l'accent sur la nature politique du problème. À New York, nous avons exposé les mêmes arguments au sein de la Première Commission en ce qui concerne le projet de résolution sur la revitalisation des travaux de la Conférence. L'un des représentants a mentionné le proverbe suivant qui est empreint de sagesse : « le mauvais ouvrier accuse ses outils ». Le phénomène est le même dans cette instance : depuis près de vingt ans, certaines délégations ou certains pays pointent du doigt les outils dont nous disposons et affirment qu'ils sont responsables du statu quo qui prévaut dans les travaux de la Conférence du désarmement. Certains font référence au Règlement intérieur et d'autres à la règle du consensus, mais il ne faut pas oublier que la Conférence du désarmement et son prédécesseur ont bien réussi à adopter un instrument juridique très important sur la maîtrise des armements et le désarmement, même en pleine guerre froide, dans un contexte où la situation sécuritaire et politique était très difficile. Ils ne devraient pas montrer du doigt nos outils, mais la nature politique de nos problèmes dans cette instance, qui ne parvient même pas à entamer des négociations autour des instruments lui étant dévolus. Comme l'orateur qui m'a précédé l'a déclaré, ces travaux sont dans l'intérêt de nos enfants et de nos petits-enfants. Espérons qu'une avancée pourra être accomplie à cet égard l'année prochaine. Nous souhaitons plein succès aux prochains Présidents, en particulier au premier Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Li, qui aura pour mission très délicate de parvenir à un accord sur le programme de travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m'associe à mes autres collègues en vous remerciant, vous et votre équipe, pour le travail que vous avez accompli afin que nous trouvions un accord.

Alors que nous saluons aujourd'hui des collègues avec lesquels nous avons travaillé avec ténacité, l'intérêt de leur travail et de leurs contributions nous apparaît clairement ainsi que le puissant état d'esprit dont ils ont fait preuve au cours de ces sept années passées à défendre leurs positions dans cette instance. Certains de leurs remplaçants sont déjà sur place et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous nous réjouissons également de mener à bien les tâches qui nous attendent, car certains collègues ont exprimé leur bonne volonté quant à l'examen de nos méthodes de travail, ce qui est selon moi une bonne nouvelle. J'estime que ce débat est absolument nécessaire.

J'ai également entendu des commentaires constructifs sur la poursuite des efforts visant à mettre à jour le Règlement intérieur afin de le rendre neutre du point de vue du genre. J'ai appris qu'il n'était pas nécessaire de déployer ces efforts dans certaines langues, ce qui n'est pas le cas pour l'espagnol. C'est pourquoi je demande aux pays hispanophones de coopérer afin d'élaborer un Règlement intérieur qui reflète l'égalité entre les hommes et les femmes. J'espère également que nous parviendrons, sous la présidence chinoise l'année prochaine, à nous acquitter de notre tâche officielle, à savoir d'adopter un programme de travail. À l'issue de cette année de travail, nous espérons que ces nouvelles missions nous faciliteront la tâche en 2022.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux autres orateurs et je vous félicite pour l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement. Je tiens à rendre un hommage appuyé à votre formidable esprit d'initiative et conduite de ces travaux, qui nous ont permis d'aboutir à ce précieux consensus. Nous vous remercions grandement pour les efforts inlassables que vous et votre équipe avez déployés afin de nous faire aboutir de manière très inclusive à cet accord et je tiens aussi à saluer l'appui qui a été apporté par le secrétariat.

Le consensus sur ce rapport est d'autant plus précieux qu'il est le premier obtenu, si ma mémoire est bonne, depuis l'adoption de l'ordre du jour au tout début de nos travaux cette année.

Je regrette vivement le départ de l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood. Ses contributions au cours de ces sept dernières années, en tant que représentant de son pays et à titre personnel, ont été incommensurables. Ses grandes connaissances des questions de fond qui nous intéressent et ses grandes compétences diplomatiques ont été, à mon avis, un formidable atout pour cette éminente instance. Je tiens à le féliciter pour son départ à la retraite et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités. J'adresse aussi mes meilleurs vœux à l'Ambassadeur Beerwerth et je le remercie pour son amitié.

Pour conclure, j'ai écouté attentivement la déclaration de l'Ambassadeur de Chine, M. Li, qui sera notre prochain Président, et je l'ai trouvée très encourageante. Il me tarde de travailler de manière constructive avec lui l'année prochaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Équateur.

M. Izquierdo Miño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'excellent travail que vous avez accompli avec votre équipe. Je tiens en même temps à vous remercier et à vous féliciter pour votre conduite de nos travaux au cours de la session de la Conférence du désarmement. Nous estimons que vous avez porté énormément d'attention aux positions des États membres dans le cadre des réunions officielles et des innombrables consultations que vous avez menées et surtout que vous avez adopté l'approche qu'il fallait à l'égard de l'application du multilatéralisme. Grâce à cela et à votre professionnalisme exemplaire, nous avons réussi à adopter le rapport et nous sommes engagés sur la voie nous guidant vers l'élaboration de la résolution. Dans le même temps, l'adoption du rapport devra générer un élan dans le travail qui sera mené à la Conférence l'année prochaine. Ce travail nous permettra de définir la responsabilité suprême de la Conférence, à savoir d'entamer des négociations de fond sur les instruments visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, car tel est le véritable défi que nous souhaitons tous relever.

En conclusion, je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur d'Allemagne. Je félicite, en même temps, l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood, pour son travail à la Conférence et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions professionnelles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous adresse aussi mes meilleurs vœux, Monsieur l'Ambassadeur, car je crois comprendre que vous occuperez ce siège à la même période l'année prochaine. Monsieur l'Ambassadeur d'Inde, vous avez à présent la parole.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite également pour l'adoption du rapport, qui a été rendue possible par les efforts immenses que vous et votre équipe avez déployés ainsi que par la souplesse et l'esprit collectif dont ont fait preuve toutes les délégations afin d'aboutir à un consensus. Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la République populaire de Chine, M. Li Song, en sa qualité de prochain Président, et l'assurer du soutien et de la coopération de ma délégation, en espérant que nous parviendrons à adopter un programme de travail sous sa présidence.

Avant de conclure, je salue la contribution majeure de l'Ambassadeur Wood dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale dans ses fonctions actuelles et passées, notamment à Vienne. Il a représenté avec brio son pays et a dirigé une équipe formidable ici à la Conférence du désarmement et dans d'autres instances du désarmement. Nous avons eu des points de convergence et de divergence dans nos positions nationales, mais ceux-ci n'ont jamais eu de dimension personnelle et il a toujours veillé, en tant que véritable diplomate, à ce que les divergences nationales ne s'étendent pas aux relations personnelles. Nous sommes tous des oiseaux de passage et je ne lui pas dis pas adieu, car personne ne quitte jamais vraiment le monde du désarmement. Je suis convaincu que nous le verrons bientôt sous une autre incarnation. Sur cette note optimiste, je souhaite à l'Ambassadeur Wood et à toute sa famille plein succès dans leurs futurs projets au nom de ma délégation et de mes prédécesseurs, jusqu'à l'Ambassadeur Venkatesh Varma, qui a

également eu le privilège de travailler étroitement avec lui et m'a demandé de lui adresser ses meilleurs vœux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de l'Indonésie.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, vous et votre équipe, pour votre direction avisée qui nous a permis d'adopter le rapport et, en particulier, pour les efforts acharnés que vous avez déployés afin que nous trouvions le juste équilibre et aboutissions à un consensus sur le projet de rapport. Ma délégation se réjouit de l'adoption du rapport et, comme bien d'autres, estime que le rapport annuel est factuel et rend compte des travaux accomplis au sein de la Conférence. Comme d'autres années, nous n'avons pu nous entendre sur de nombreuses questions, mais, une fois encore, nous avons pu adopter le rapport grâce à un esprit de compromis.

Ma délégation est impatiente de travailler avec l'Ambassadeur de Chine, M. Li Song, et avec son équipe sous sa présidence de la Conférence l'année prochaine, et l'Indonésie reste déterminée à appuyer les travaux de fond de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Pour terminer, je saisis également cette occasion pour souhaiter plein succès à l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood, dans ses futurs projets.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, après cette année difficile, je suis ravi que nous terminions comme il convient nos travaux, qui ont été marqués par l'adoption du rapport annuel, mais aussi par des déclarations et des hommages distingués. Je remercie tous les Présidents de la session de 2021 et je vous remercie plus particulièrement, Monsieur le Président, vous et toute votre équipe, pour le talent et la patience dont vous avez su faire preuve pour conduire nos travaux, bien que votre mission, comme vous l'avez constaté, ne soit pas près d'être terminée. Je souhaite plein succès aux prochaines présidences de 2022, dont la première sera assumée par l'Ambassadeur de Chine, et je leur promets l'appui sans faille de ma délégation.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail accompli par mon ami et voisin, l'Ambassadeur des États-Unis. Je lui adresse mes meilleurs vœux et je lui souhaite une retraite longue, productive et heureuse. Il est digne des éloges de sa profession et de son pays. J'ai énormément appris à ses côtés. Il me manquera beaucoup et je sais qu'il vous manquera aussi à tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Işlak (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour la transparence et l'ouverture dont vous avez fait preuve dans la direction de nos travaux et pour les efforts inlassables que vous avez entrepris pour faire en sorte que les États membres parviennent à un consensus sur le rapport final de la session de 2021 de la Conférence du désarmement.

Au début de l'année, afin de préserver le climat positif de la Conférence, nous avons fait preuve de souplesse et sommes restés disposés à revenir à la pratique existante et à approuver la liste des États demandant à obtenir le statut d'observateur dans son ensemble. Nous espérons que tous les membres reconnaissent notre attitude constructive. Bien que la section sur la présence et la participation d'États non membres de la Conférence du rapport annuel de 2019 de la Conférence (CD/2179) ne fasse nullement mention du rejet de la demande qui a été formulée, nous faisons preuve de souplesse depuis deux ans à cet égard afin d'aboutir à un consensus.

Comme vous l'avez déclaré le 3 septembre, Monsieur le Président, le véritable problème est l'absence de consensus sur un programme de travail à la Conférence du désarmement. Au cours de la période à venir, nous devons avant tout nous employer à créer un climat de confiance et à faire preuve de souplesse et de volonté politique afin d'aboutir à un consensus sur le programme de travail lors de la session de 2022 de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de la Bulgarie.

M. Tomov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La délégation bulgare vous félicite, Monsieur le Président, pour votre travail exceptionnel et assidu, votre esprit d'initiative et votre sens des responsabilités ainsi que pour les efforts acharnés de votre équipe. Nous apprécions également au plus haut point le travail indispensable du secrétariat, dont les membres ont œuvré toute l'année sans relâche pour nous aider à atteindre nos objectifs communs.

Nous tenons à nous faire l'écho des paroles de l'Ambassadeur Wood en ce qui a trait aux répercussions de notre travail sur le monde que nous laisserons demain à nos enfants. Je ne saurais trop insister sur le fait que l'approche empreinte de franchise, d'ouverture et de sincérité du chef de la délégation américaine manquera à la Conférence du désarmement.

Les travaux difficiles que nous venons de mener afin d'aboutir à un consensus sur le rapport de la Conférence du désarmement cette année et qui ont finalement eu une issue positive montrent que nous sommes tous capables d'obtenir des résultats et que les progrès ne peuvent être accomplis qu'en œuvrant de concert.

Enfin, j'adresse mes meilleurs vœux à la prochaine présidence, qui sera assumée par la Chine, ainsi qu'à toutes les présidences qui lui succéderont l'année prochaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Très brièvement, je voudrais m'associer aux autres orateurs en vous félicitant, vous et votre équipe, pour l'approche transparente et constructive que vous avez adoptée. La tâche n'a pas été simple, mais nous sommes même aujourd'hui mieux placés que les années précédentes à la suite de l'adoption de ce rapport. Permettez-moi également de me joindre aux adieux adressés aux Ambassadeurs d'Allemagne et des États-Unis, avec lesquels ce fut toujours un plaisir de travailler, en particulier lorsque nous n'étions pas sur la même ligne. Au bout du compte, nos séances ont toujours pris fin, parfois plus rapidement, mais elles ont toujours pris fin. Nous leur adressons également à eux et à leur famille nos meilleurs vœux pour leurs futurs projets.

Nous souhaitons sincèrement, comme nous l'avons précédemment affirmé, élaborer un projet de résolution sous la présidence chilienne avec efficacité et rapidité. J'espère que cet élan perdurera sous la prochaine présidence qui sera assumée par la Chine et nous comptons adopter, sous sa direction, un programme de travail qui servira de catalyseur et de leur d'espoir pour ceux qui nous quittent aujourd'hui et ceux qui quitteront demain la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant sur ma liste est l'Ambassadeur du Brésil, à qui je donne la parole.

M. de Barros Carvalho e Mello Mourão (Brésil) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaite m'associer également aux autres orateurs et vous féliciter, vous et votre équipe, sans cacher une certaine fierté latino-américaine, pour votre direction qui nous a permis d'aboutir à un résultat positif aujourd'hui, à savoir l'adoption d'un rapport. Bien qu'il n'ait aucune portée et soit navrant, il n'en demeure pas moins le fruit d'un consensus.

Je m'associe également aux orateurs qui ont adressé leurs meilleurs vœux de succès à l'Ambassadeur Wood dans ses nouvelles fonctions et je le félicite pour tout le travail qu'il a accompli au cours des sept années passées ici à la Conférence du désarmement. Ces sept années de travail de l'Ambassadeur Wood et les vingt années d'absence de progrès de la Conférence s'agissant de sa raison d'être m'ont fait penser à une nouvelle du grand Franz Kafka dans laquelle il fait le récit d'un homme dont le travail était de se rendre dans les gares à la tombée de la nuit pour frapper aux fenêtres des wagons avec un petit bâton afin de s'assurer qu'elles étaient fermées et qu'elles resteraient fermées toute la nuit. Cet homme a fait ce travail pendant trente ans et n'a jamais trouvé une fenêtre ouverte. Vingt ans ont passé ici, Monsieur l'Ambassadeur, et je suis optimiste. Avant que trente années ne soient passées, j'espère que nous trouverons une fenêtre ouverte et que notre consensus ne se limitera pas à des déclarations stériles telles que celles qui se trouvent dans le rapport final d'aujourd'hui et qui ne disent presque rien. Nous aurions mieux fait de ne pas adopter de rapport ; nous aurions été plus honnêtes avec les Nations Unies à New York, car cela aurait été représentatif

du résultat obtenu ici. Si nous avons trouvé un consensus ici cette année et les années précédentes, c'est un consensus sur nos divergences. Il n'y a pas eu de consensus, mais un désaccord permanent, dont on ne voit pas l'issue. J'ose espérer que nous ne dirons pas au bout de trente ans que nous n'avons rien accompli dans cette instance. Quoi qu'il en soit, je vous remercie encore une fois pour tous les efforts que vous avez consentis et tous vos accomplissements qui nous ont permis, malgré tout, de faire consensus sur notre rapport.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie vivement pour votre dévouement et vos efforts acharnés qui nous ont permis d'aboutir à un consensus sur le rapport annuel de la Conférence du désarmement.

Ma délégation se réjouit également de travailler en étroite collaboration avec la délégation de la République populaire de Chine, qui assumera la première présidence l'année prochaine, et espère qu'en 2022, la Conférence du désarmement ira de l'avant en adoptant le programme de travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : La Représentante de la République bolivarienne du Venezuela a la parole.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m'associe aux intervenants qui m'ont précédé en vous remerciant, vous et votre équipe, pour l'ouverture et la transparence dont vous avez fait preuve dans la conduite de nos travaux et pour les efforts acharnés que vous avez déployés afin que nous puissions nous entendre et ainsi parvenir à un consensus sur le rapport de la Conférence du désarmement. Je remercie aussi le secrétariat pour son intervention et les interprètes pour leur excellent travail et je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à l'Ambassadeur Wood dans ses nouvelles fonctions.

Le Venezuela partage une conception multilatéraliste de la sécurité internationale et estime que la paix passe par la consolidation de la sécurité internationale et le renforcement du régime de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il est essentiel que les États membres de la Conférence engagent un dialogue constructif et fassent preuve de volonté politique pour remédier aux dommages causés au régime international de désarmement. Sachant cela, la Conférence devra déployer des efforts considérables en 2022 afin de sortir de cette impasse qui est déjà entrée dans les annales. Un esprit d'équité dans l'examen de toutes les questions dont la Conférence est saisie devra animer les efforts collectifs et de soutien mutuel que nous déploierons, à plus forte raison dans un contexte où les difficultés auxquelles la Conférence se trouve confrontée sont aggravées par l'effondrement des principaux accords sur la sécurité internationale, le désarmement et la maîtrise des armements.

Le Venezuela espère que dans les années à venir, les efforts consentis pour adopter ce rapport illustreront la flexibilité et la responsabilité dont les États membres de la Conférence peuvent faire preuve en vue de négocier un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux présidences de 2022 et nous souhaitons en particulier beaucoup de succès à la première présidence de la Conférence, qui sera assumée par la République populaire de Chine. Monsieur l'Ambassadeur Li, vous pouvez compter sur l'appui sans faille de ma délégation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Monsieur l'Ambassadeur de Chine, vous avez à présent la parole.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Je déplore, comme tous ceux qui l'ont fait avant moi, le départ de l'Ambassadeur Wood et je lui adresse mes meilleurs vœux pour sa retraite, qui marque un tout nouveau chapitre de sa vie.

Nombre de mes collègues ont fait part de leur appui et de leur encouragement à la Chine, qui sera la première des six présidences à occuper ces fonctions l'année prochaine. Nous avons, moi et mon équipe, ainsi gagné en confiance. Avec les cinq autres Présidents de

la session de l'année prochaine, ainsi qu'avec le dernier Président de la session de cette année et le premier Président de la session de 2024, nous apporterons notre juste part aux efforts déployés afin de faire progresser les travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous prie de m'excuser de vous interrompre, Monsieur le Président, à une étape qui est probablement la plus importante de notre réunion. Je voudrais adresser une question technique au secrétariat. Nous souhaiterions savoir quand la version actualisée du document CD/2218 sera publiée sous la forme qui a été convenue avec la délégation canadienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au secrétariat, qui va vous répondre.

M^{me} Day (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : La version dans laquelle figurera la modification qui a été apportée par oral ce matin au paragraphe 23 sera distribuée sous une version préliminaire portant la cote CD/2218.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Représentant de la Fédération de Russie a à nouveau la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais indiquer clairement que nous parlons bien du document CD/2218, qui a été soumis par la délégation canadienne et au sujet duquel nous avons fait des observations précises. Nous nous sommes prononcés en faveur de l'adoption du rapport comprenant le texte figurant dans l'appendice III de ce document, mais nous voudrions nous assurer que ce dernier sera publié sur le site Web de la Conférence sous la forme convenue avec la délégation canadienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le secrétariat a la parole.

M^{me} Day (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : S'agissant du document en question avec le critère que vous nous avez donné, je pense que la date concernée sera le lundi 13 septembre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour terminer, je salue le travail accompli dans le cadre du mécanisme informel par le collège des six Présidents de la session de 2021, en collaboration avec le dernier Président de la session de 2020 et le premier Président de la session de 2022. Je remercie la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Cameroun et le Canada ainsi que les précédents Présidents de 2020 et le prochain Président de 2022 de leur collaboration exemplaire. À cet égard, je souhaite également plein succès à l'Ambassadeur Li et à la Chine dans le travail qu'ils entameront l'année prochaine et je les assure de la pleine coopération de ma délégation. Je vous informe que le secrétariat vous contactera tous afin de déterminer le calendrier concernant l'ouverture des négociations et la présentation de la prochaine résolution.

Avant de lever la séance, je remercie également chacun d'entre vous de la souplesse dont vous avez fait preuve au cours de ce processus. Je suis impatient de vous retrouver à la prochaine session de la Conférence du désarmement en janvier 2022.

La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 15.